



Assurons
un monde
plus ouvert

Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2025

Groupe CNP Assurances



Sommaire

1	Organisation de la gouvernance	4
1.1	Répartition des compétences et des responsabilités	5
2	Fonctionnement du conseil d'administration	9
2.1	Situation au 31 décembre 2025	10
2.2	Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration	15
2.3	Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF	17
2.4	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	18
2.5	Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2025	19
2.6	Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés	23
3	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	24
3.1	Présidente du conseil d'administration	25
3.2	Directrice générale	26
3.3	Administrateurs	27
3.4	Censeur	43
4	Rémunération des mandataires sociaux	44
4.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	44
4.2	Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux	44
5	Informations complémentaires	49
5.1	Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce	49
5.2	Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	49
5.3	Procédures de contrôle et de gestion des risques	49

1

Chapitre 1

Organisation de la gouvernance

La structure de gouvernance répartit les pouvoirs entre la direction générale et le conseil d'administration, de sorte à favoriser la création de valeur à long terme, déterminer les orientations de l'activité et veiller à leur mise en œuvre.

La gouvernance de CNP Assurances Holding et l'organisation de ses instances (conseil d'administration, direction générale, assemblée générale des actionnaires) et de leurs domaines de compétences sont régies par les statuts de CNP Assurances Holding, le règlement intérieur du conseil d'administration et les normes légales et réglementaires applicables à CNP Assurances Holding, qui sont étroitement liées à son statut de société de groupe d'assurance.

Compte tenu de cette réglementation, CNP Assurances a adapté la répartition des compétences et des responsabilités de sa gouvernance, en les articulant principalement autour des éléments suivants :

- la désignation de deux personnes physiques chargées de la direction effective (dirigeants effectifs) et celle de quatre responsables de fonctions clés (audit interne, actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) ;
- l'adoption, par le conseil d'administration, de politiques écrites et de rapports destinés à l'ACPR ou au public ;
- le renforcement des dispositifs de surveillance se rapportant aux exigences de compétence et d'honorabilité des personnes détenant un rôle clé dans l'entreprise (administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés).

CNP Assurances Holding se réfère par ailleurs aux recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF ⁽¹⁾ et à celles de l'Autorité des marchés financiers ⁽²⁾.

Les divergences avec ce code et leurs justifications figurent dans le présent rapport, conformément au principe *comply or explain* codifié à l'article L. 22-10-10 4° du code de commerce.

Enfin, CNP Assurances Holding prête la plus grande attention aux recommandations des régulateurs ainsi qu'aux avis des agences de notation.

Les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sont dissociées depuis la transformation de la Société en SA, avec les nominations, le 13 décembre 2024, de Marie-Aude Thépaut en qualité de directrice générale et de Véronique Weill en qualité de présidente du conseil d'administration.

Cette dissociation de fonctions est un mode de gouvernance qui distingue clairement les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle, qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration, de celles opérationnelles et exécutives, qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'Autorité des marchés financiers, qui prévoient que les sociétés ayant opté pour cette dissociation doivent décrire précisément les missions confiées au (à la) président(e) du conseil, le conseil d'administration définit de manière explicite ces missions.

Celles-ci ne se limitent pas exclusivement à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration mais peuvent notamment couvrir les relations qu'entretient CNP Assurances Holding avec ses grands partenaires et les pouvoirs publics, en France et à l'international.

L'étendue de ces missions est décrite dans le règlement intérieur du conseil d'administration de CNP Assurances Holding et de ses comités spécialisés.

(1) Mis à jour en décembre 2022

(2) La recommandation de l'AMF DOC-2012-02 (mise à jour le 14 décembre 2023) regroupe l'ensemble des recommandations applicables aux sociétés déclarant se référer au code AFEP-MEDEF

1.1 Répartition des compétences et des responsabilités

1.1.1 Le conseil d'administration

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à la direction générale et aux assemblées générales d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question relative à CNP Assurances Holding et gère par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il arrête les comptes annuels et les comptes consolidés de CNP Assurances Holding. Il veille à la qualité et à la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée au marché et aux parties prenantes.

Le conseil d'administration s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques et porte la plus haute attention au respect de la conformité.

Il veille tout particulièrement à la déclinaison de la raison d'être de l'entreprise en son sein et à l'égard de toutes les parties prenantes.

Ces missions sont partagées avec la direction générale, chargée de la préparation des sujets et de l'élaboration de propositions qu'elle soumet à l'appréciation, au contrôle et à la validation du conseil d'administration.

Celui-ci approuve chaque année le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il valide le rapport ORSA, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), le rapport régulier au contrôleur (RSR) ainsi que les politiques écrites Solvabilité 2.

Le conseil d'administration assume des missions plus spécifiques, telles qu'autoriser les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, désigner les dirigeants mandataires sociaux, les évaluer et déterminer leur rémunération, répartir l'enveloppe de la rémunération allouée aux administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires et convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

En 2025, le conseil d'administration s'est appuyé sur quatre comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations et comité RSE). Chacun d'entre eux, dans son périmètre, a analysé et discuté des sujets soumis au conseil avant que celui-ci en débattenne pour décision, fort des recommandations de ses comités spécialisés dans des domaines techniques requérant des connaissances spécifiques et des examens approfondis.

Les directeurs des fonctions groupe et des fonctions clés de CNP Assurances Holding (finances et extra-finances, secrétariat général, ressources humaines, dialogue parties prenantes, communication et mécénat, expérience client, des services numériques et de la donnée, innovation et transformation, programme stratégique, gestion des risques, conformité, actuariat, audit interne) ainsi que les directeurs des *Business Units* jouent un rôle essentiel en apportant à ces instances des précisions techniques et un éclairage global, pour tout sujet relevant de leurs domaines respectifs.

Les commissaires aux comptes participent à toutes les réunions du conseil d'administration ainsi qu'à celles du comité d'audit et des risques.

Le conseil d'administration délègue à la directrice générale certains pouvoirs pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est par ailleurs défini que certaines opérations stratégiques nécessitent l'autorisation du conseil d'administration avant toute décision de la directrice générale. Ce principe s'applique notamment à la réalisation d'opérations significatives de croissance externe.

Les prérogatives du conseil d'administration coexistent avec les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires qui a compétence exclusive, entre autres, de nommer les administrateurs, approuver les comptes annuels et consolidés, autoriser les opérations d'augmentation ou de réduction du capital social et modifier les statuts de CNP Assurances Holding.

Le conseil d'administration mène ses travaux de manière collégiale, avec la plus haute considération pour la raison d'être inscrite dans les statuts de la société et pour les enjeux sociaux et environnementaux de l'activité, dans le respect des valeurs du groupe CNP Assurances et des réglementations qui lui sont applicables.

Il est procédé à un renouvellement régulier des mandats des administrateurs, ce qui permet d'adapter la composition du conseil d'administration aux évolutions stratégiques de l'entreprise et d'assurer la qualité de sa gouvernance tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences.

Le président du comité des risques et administrateur référent du conseil de surveillance de La Banque Postale a été nommé censeur du conseil d'administration de CNP Assurances Holding, afin de renforcer l'interpénétration des mécanismes de gouvernance au sein du conglomérat financier.

1.1.2 Présidence et direction générale (dirigeante mandataire sociale exécutive)

1.1.2.1 La présidente

Le conseil d'administration de CNP Assurances Holding est présidé par Véronique Weill depuis le 11 avril 2023.

Parmi les compétences qui lui sont dévolues par le code de commerce, depuis que la Société est une SA, figurent entre autres les responsabilités de :

- convoquer le conseil d'administration et fixer l'ordre du jour des séances ;
- présider les réunions du conseil d'administration et celles des comités spécialisés dont elle assure la présidence ;
- présider l'assemblée générale des actionnaires que le conseil d'administration convoque ;
- déterminer les informations sur lesquelles elle imposera la confidentialité ;
- soumettre à l'autorisation du conseil d'administration les conventions et engagements réglementés et en aviser les commissaires aux comptes.

La présidente veille au respect, par le conseil d'administration, du rôle et des prérogatives de la direction générale. Elle s'assure de l'information permanente du conseil d'administration concernant les activités de l'entreprise, ses performances et tout autre sujet qu'elle estime utile.

Elle organise et dirige les travaux du conseil d'administration qu'elle réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent. En 2025, le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises et a consacré une journée à un séminaire stratégique des administrateurs.

La présidente veille à la transparence des processus décisionnels en portant une attention à la clarté, la précision et l'exhaustivité des informations contenues dans les dossiers soumis à l'examen du conseil d'administration. Elle est associée à la gestion stratégique de CNP Assurances. Ainsi, elle échange avec la directrice générale à propos notamment d'événements et de situations significatifs relatifs à la stratégie, à l'organisation et à de grands projets dont ceux liés à des investissements. La directrice générale peut associer la présidente aux réunions internes pour avoir son éclairage sur les enjeux stratégiques de l'entreprise.

De même, la présidente échange avec la directrice générale sur la préparation des conseils d'administration et organise des

réunions en amont des conseils avec les membres du comité exécutif en charge de sujets tels que :

- le budget annuel ;
- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- les politiques écrites soumises à l'approbation du conseil d'administration en application de la réglementation Solvabilité 2.

La présidente est parfaitement informée des éléments nécessaires à sa connaissance de l'actualité de l'entreprise. Elle dispose des dossiers et rapports lui permettant d'échanger efficacement avec la dirigeante mandataire sociale exécutive ou un membre du comité exécutif pour l'exécution de la stratégie de l'entreprise.

Tous les rapports d'audit interne lui sont communiqués au fur et à mesure de leur parution, quel qu'en soit l'objet. Elle peut en outre commander des missions d'audit soit ponctuellement, soit dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit interne discuté au conseil d'administration.

De manière générale, la présidente dispose d'un accès large et constant à l'information pertinente, pour appréhender tout sujet au sein de l'entreprise.

Autant que de besoin, elle rencontre les directeurs des *Business Units* et fonctions groupe, afin d'échanger librement sur l'accomplissement de leurs travaux et mesurer les différents enjeux qu'ils ont identifiés comme devant être partagés avec elle.

Elle veille également à maintenir un niveau de qualité très élevé par rapport à des aspects tels que :

- les relations avec l'actionnariat de CNP Assurances Holding ;
- la diversité de la composition du conseil d'administration ;
- le fonctionnement du conseil d'administration ;
- le bien-fondé des sujets étudiés en séance et la qualité des échanges ;
- la pertinence des formations proposées aux administrateurs. Ainsi, en 2025, les administrateurs ont bénéficié d'une formation sur la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) puis d'une nouvelle formation sur la gestion des risques relative, cette année, aux principes fondamentaux du cadre d'appétence aux risques de CNP Assurances Holding et les processus associés.

1.1.2.2 La directrice générale (dirigeante mandataire sociale exécutive)

La directrice générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de CNP Assurances Holding, sous réserve des pouvoirs détenus par les actionnaires en assemblée générale et par les administrateurs en conseil d'administration.

Elle participe activement aux séances du conseil d'administration et y rend régulièrement compte de la conduite des affaires et l'actualité de CNP Assurances Holding à travers un point « faits marquants ». A ce titre, elle participe à la définition et à l'évolution de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration.

La directrice générale implique dans les décisions particulièrement impactantes en termes de stratégie, de finance et extra-finance ainsi que de budget, un second dirigeant effectif qui, conformément aux dispositions de l'article R. 322-168 du code des assurances, dispose d'un large domaine de compétences et de pouvoirs sur les activités et les risques de CNP Assurances Holding. Il s'agit de Sarah Bouquerel, directrice générale adjointe, directrice financière et extra-financière.

La directrice générale est par ailleurs accompagnée d'un comité exécutif pour assurer le pilotage opérationnel de l'entreprise, en parfaite cohérence avec les politiques et stratégies décidées par le conseil d'administration.

Le comité exécutif réunit, au 25 février 2026, la directrice générale, deux directeurs généraux adjoints et sept hauts cadres dirigeants.

Véritable organe de réflexion, de coordination, de partage des initiatives et de suivi des projets transversaux, le comité exécutif associe un très large éventail de hautes compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles.

Il établit et gère les budgets, les prévisions pluriannuelles d'activité, les comptes, la politique d'investissements financiers et les prévisions de résultat par segment d'activité. Il étudie les projets d'acquisition et pilote l'activité des filiales françaises et étrangères.

Le comité exécutif s'assure en outre de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales. Il veille aux résultats et aux équilibres financiers du Groupe, élabore les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance de la société.

Il a participé au choix de la raison d'être de CNP Assurances Holding ainsi qu'à la formulation des engagements correspondants auprès des différentes parties prenantes, tout comme à la définition des indicateurs de suivi pour assurer sa mise en œuvre. Le comité exécutif a été acteur de l'adhésion des collaborateurs à ces valeurs très fortes qui font désormais leur fierté. Il les a mis en mouvement, pour que l'entreprise atteigne les objectifs fixés à fin 2025, suivant très régulièrement la trajectoire des indicateurs financiers et extra-financiers de résultats.

La directrice générale réunit son comité exécutif chaque semaine. Les échanges et prises de décision font l'objet d'un compte rendu synthétique.

Elle réunit aussi très régulièrement les principaux cadres du Groupe pour partager et échanger sur les sujets stratégiques et leur mise en œuvre, chacun étant ensuite chargé d'assurer, à son niveau, l'information et les discussions dans des conditions analogues (comités de direction, réunions de collaborateurs...).

Les quatre fonctions clés Groupe (gestion des risques, vérification de la conformité, actuariat et audit interne) sont rattachées à la directrice générale. Elles sont portées par des directeurs qui participent régulièrement aux séances du conseil d'administration, lui permettant d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

La fonction clé gestion des risques est portée par la direction des risques Groupe, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques du Groupe.

Cette direction a notamment pour responsabilités de décliner l'appétence au risque du Groupe au travers des politiques de risques et des travaux d'estimation du capital économique ; de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance ; de décliner le cadre de la prise de risques des différents métiers au travers, par exemple, de politiques de souscription, de délégations ou de normes d'investissement, et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

La fonction clé vérification de la conformité est portée par la direction de la conformité Groupe. Elle détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses recommandations notamment dans les domaines suivants : gouvernance (adéquation de la comitologie, vérification des qualités professionnelles des tiers) ; déontologie professionnelle et éthique (secret professionnel et confidentialité, prévention du délit d'initié, lutte contre la corruption) ; protection de la clientèle (en particulier, connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations) ; pratiques commerciales (en particulier, publicité et documentation commerciale, adéquation des produits avec la clientèle cible, règles de commercialisation des contrats) ; lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; lutte contre la fraude à l'assurance ; protection des données à caractère personnel.

La fonction clé actuarielle est portée par un département dédié dont les activités comprennent, entre autres, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et l'analyse des hypothèses retenues pour cet exercice. Ces activités incluent aussi notamment une analyse des mesures prises en matière de réassurance et de souscription. Les impacts en termes de résultats et de profil de risque sont alors systématiquement pris en compte.

La fonction clé audit interne est portée par la direction de l'audit interne qui apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe.

Dans le cadre de ses missions, elle évalue la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations et en assure le suivi pour en améliorer la qualité et la conformité.

Le conseil d'administration délègue certaines de ses prérogatives à la directrice générale et lui fixe des limitations de pouvoirs⁽¹⁾. Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- (a) « adoption du budget de la Société ;
- (b) proposition de distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes ou autres distributions de primes ou de réserves par la Société ;
- (c) toute nouvelle orientation de l'activité de la Société ou de l'une de ses filiales consolidée par intégration globale par La Banque Postale et mentionnée dans le document d'enregistrement universel de cette dernière (une « Filiale » ou les « Filiales ») ou une modification de son objet, ou toute opération par la Société ou l'une de ses Filiales qui exprimerait une modification significative apportée aux orientations stratégiques du Groupe définies antérieurement ;
- (d) après avis du comité stratégique, toute opération de croissance externe d'acquisition ou de cession, pour un montant unitaire supérieur à dix (10) millions d'euros par opération ainsi que tout partenariat stratégique, toute opération (en ce compris toute modification significative qui pourrait y être apportée) d'émission de titres de capital ou d'instruments financiers donnant accès au capital réalisée par la Société ou l'une de ses filiales consolidées (ou à laquelle la Société ou l'une de ses filiales consolidées est partie) pour un montant unitaire supérieur à cinquante (50) millions d'euros par opération, qu'elles soient réalisées par la Société ou par l'une de ses Filiales, directes ou indirectes ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par la Société et tout engagement hors bilan. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux acquisitions et cessions d'actifs liés à la gestion de portefeuille ;
- (e) après avis du comité stratégique, toute opération de croissance externe d'acquisition et de cession qui, quel que soit son montant, ne s'inscrirait pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le Conseil. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation ;

(1) Ces limitations de pouvoirs et autorisations financières sont détaillées à l'article 1.2 A du règlement intérieur, disponible sur le site Internet de CNP Assurances www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/qui-sommes-nous/la-gouvernance/gouvernement-d-entreprise

- (f) après avis du comité stratégique, toute opération d'investissement ou de désinvestissement non visée au titre des décisions prévues aux paragraphes ci-dessus, réalisée par la Société ou l'une de ses Filiales (ou à laquelle la Société ou l'une de ses Filiales est partie) pour un montant unitaire supérieur à cinquante (50) millions d'euros, à l'exception :
- de toute opération de trésorerie, de couverture ou de gestion de portefeuille relevant du cours normal de la Société ou de ses filiales consolidées dans le cadre de leurs activités d'assurance ou bien entrant dans le cadre de leur gestion courante,
 - des décisions prévues aux paragraphes d) et e) ci-dessus (en ce compris les opérations liées à la gestion de portefeuilles) ou s'inscrivant dans le prolongement de ces dernières, notamment les réorganisations consécutives aux opérations visées au d) et e) ;
- (g) toute décision d'initier une action judiciaire (en ce compris toute procédure arbitrale), réglementaire ou administrative et toute transaction mettant fin à une situation contentieuse ou précontentieuse de la Société ou l'une de ses Filiales pour un montant supérieur à cinquante (50) millions d'euros étant précisé que si plusieurs de ces actions ont un fait générateur commun ou connexe, ce seuil est apprécié pour l'ensemble des actions concernées et à l'exception des contentieux relevant du cours normal des affaires de la Société ou de ses Filiales dans le cadre de leurs activités d'assurance, notamment ceux liés aux branches 66 et 68 au Brésil ;
- (h) les cautions, avals, sûretés, garanties de toute nature des engagements d'une personne ou entité qui n'est pas intégralement détenue directement ou indirectement par la Société, pour un montant unitaire supérieur à cent (100) millions d'euros par opération, hors opérations effectuées par CNP Caution ;
- (i) toute décision d'introduction en Bourse de la Société ou de l'une de ses Filiales et toute décision portant sur une éventuelle offre au public d'instruments financiers émis par la Société ou l'une de ses Filiales hors exécution des programmes déjà validés dans le cadre de l'approbation du budget. »

Le 25 février 2026, le conseil d'administration a renouvelé les autorisations permettant à la directrice générale, notamment, de :

- consentir des cautions, avals, sûretés, garanties de toute nature des engagements d'une personne ou entité qui n'est pas intégralement détenue directement ou indirectement par la Société, pour un montant unitaire supérieur à cent (100) millions d'euros par opération, hors opérations effectuées par CNP Caution ⁽¹⁾ (et sans limite de montant pour garantir les engagements pris par les sociétés contrôlées au sens du II de l'article L. 233-16 du code de commerce, sous réserve de rendre compte au moins une fois par an au conseil des cautions, avals et garanties ainsi donnés) ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 2 Md€, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur CNP Assurances Holding étant précisé que cette enveloppe sera diminuée des émissions réalisées par CNP Assurances ;
- en tant que de besoin, la directrice générale de CNP Assurances Holding est également habilitée à mettre en place ou dénouer, en une ou plusieurs fois, des opérations de couverture des obligations ou titres assimilés émis ou à émettre par CNP Assurances Holding, dans la limite d'un montant nominal maximal de 2 Md€ ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, sous forme de swaps permettant notamment (sans que cela soit limitatif), de convertir en euros les coupons et le nominal (swaps de devises) ou de transformer l'indexation des coupons (swaps de taux d'intérêt) étant précisé que cette enveloppe sera diminuée des opérations de couverture réalisées par CNP Assurances.

(1) En outre, la directrice générale est autorisée à émettre et signer des engagements par lesquels CNP Assurances se porte caution de sa société filiale CNP Caution au titre des engagements de cette dernière envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale. Cette autorisation relative à CNP Caution est limitée à un montant cumulé maximum de 11 Md€ diminué du montant correspondant au total des cautions, toujours en vigueur, octroyées par CNP Assurances et CNP Assurances Holding au titre des engagements de CNP Caution envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale

A large, hollow outline of the number '2' in a dark red color, positioned on the left side of the page. A thin vertical line extends upwards from the top of the page to the top of the number.

Chapitre 2

Fonctionnement du conseil d'administration

2.1 Situation au 31 décembre 2025

	INFORMATIONS PERSONNELLES			EXPÉRIENCE	POSITION AU SEIN DU CONSEIL			PARTICIPATION À DES COMITÉS DU CONSEIL			
	Âge	Nationalité	Genre		Indépendance	Année de nomination	Échéance du mandat*	Ancienneté au conseil exprimée en année(s)	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL											
Véronique Weill	66	FR	F	2	oui	2023	2029	2,72	•	♦	•
ADMINISTRATEURS PROPOSÉS PAR LA BANQUE POSTALE											
Philippe Wahl	69	FR	M	0	non	2023	2026	2,72	•		
Stéphane Dedeyan	60	FR	M	1	non	2024	2026	1,97	•	•	
Stéphanie Berlioz	46	FR	F	0	non	2024	2029	1,49			
Nathalie Collin	61	FR	F	0	non	2024	2029	1,97			
Sonia de Demandolx	49	FR et BR	F	0	non	2023	2028	2,72			
Christiane Marcellier	69	FR	F	1	non	2023	2028	2,72			•
Perrine Kaltwasser (représentant LBP)	45	FR	F	0	non	2023	2029	2,72	•		•
Sophie Renaudie	57	FR	F	0	non	2023	2026	2,59	•		•
ADMINISTRATEUR PROPOSÉ PAR BPCE											
Nicolas Namias	49	FR	M	0	non	2023	2026	2,72			•
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS											
Amélie Breitburd	56	FR	F	0	oui	2023	2026	2,72	♦		• ♦
Enrique Castillo	69	MX	M	5	oui	2025	2029	0,06			
Jean-Louis Laurent Josi	56	B	M	1	oui	2024	2028	1,49			•
Dario Moltrasio	58	IT	M	0	oui	2024	2028	1,59	•		•
Frédéric Tardy	56	FR	M	0	oui	2024	2028	1,59		♦	•
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS											
Gaëlle Martinet	49	FR	F	0	non	2023	2029	2,33	•		
Chahan Kazandjian	58	FR	M	0	non	2023	2029	2,72			•
CENSEUR											
Emmanuel Rondeau	63	FR	M	0	non	2023	2026	2,72			

♦ Présidente • Membre

* Conformément aux articles 15 et 16.1 des statuts de CNP Assurances Holding, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans

Changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2025

	Départs	Nominations	Renouvellements
Conseil d'administration	Rose-Marie Van Lerberghe (15/04/25)	Enrique Castillo (08/12/25)	Véronique Weill (15/04/25) Stéphanie Berlioz (15/04/25) Nathalie Collin (15/04/25) La Banque Postale, représentée par Perrine Kaltwasser (15/04/25)
Comité d'audit et des risques	Stéphanie Berlioz (08/09/25)		
Comité des rémunérations et des nominations	Rose-Marie Van Lerberghe (15/04/25)	Frédéric Tardy (président, 15/04/25)	
Comité RSE	Rose-Marie Van Lerberghe (15/04/25)		

Indépendance des administrateurs

Les tableaux ci-après présentent la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés à l'annexe 3 du code AFEP-MEDEF.

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives *

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son Groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) sont explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

* Le conseil d'administration, lors de sa séance du 26 février 2025, a procédé à l'analyse de l'indépendance des administrateurs et, dans le cadre de cet exercice, a estimé qu'aucun des administrateurs de CNP Assurances Holding considérés comme indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec CNP Assurances Holding et ses filiales

SITUATION ARRÊTÉE AU 25 FÉVRIER 2026

Critères ⁽¹⁾	Véronique Weill	Stéphanie Berlioz	Nathalie Collin	Marie-Ange Debon	Stéphane Dedeyan	Sonia de Demandolx	Perrine Kaltwasser	Christiane Marcellier	Sophie Renaudie
Critère 1 : <i>Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes</i>	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Critère 2 : <i>Mandats croisés</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : <i>Relations d'affaires significatives</i>	✓	X	X	X	X	X	X	✓	X
Critère 4 : <i>Lien familial</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : <i>Commissaire aux comptes</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : <i>Durée de mandat > à 12 ans</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : <i>Statut du dirigeant mandataire social non exécutif</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : <i>Statut de l'actionnaire important</i>	✓	X	X	X	X	X	X	X	X
Position du conseil d'administration ⁽²⁾	I	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI

(1) Dans les tableaux, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non satisfait

(2) I - Indépendant, NI - Non indépendant

Critères ⁽¹⁾	Nicolas Namias	Amélie Breitburd	Enrique Castillo	Jean-Louis Laurent Josi	Dario Moltrasio	Frédéric Tardy	Chahan Kazandjian	Gaëlle Martinet	Emmanuel Rondeau
Critère 1 : <i>Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes</i>	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Critère 2 : <i>Mandats croisés</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : <i>Relations d'affaires significatives</i>	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : <i>Lien familial</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : <i>Commissaire aux comptes</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : <i>Durée de mandat > à 12 ans</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : <i>Statut du dirigeant mandataire social non exécutif</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : <i>Statut de l'actionnaire important</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Position du conseil d'administration ⁽²⁾	NI	I	I	I	I	I	NI	NI	NI

(1) ✓ représente un critère d'indépendance satisfait X représente un critère d'indépendance non satisfait

(2) I - Indépendant, NI - Non indépendant

Assiduité des administrateurs et du censeur au cours de l'exercice 2025

	Conseil d'administration	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité RSE
Véronique Weill	100 %	-	100 %	100 %	100 %
Stéphanie Berlioz	76,9 %	60 %	-	-	-
Amélie Breitburd	100 %	100 %	-	100 %	100 %
Enrique Castillo	100 %	-	-	-	-
Nathalie Collin	84,6 %	-	-	-	-
Stéphane Dedeyan	100 %	-	100 %	100 %	-
Sonia de Demandolx	100 %	-	-	-	-
Perrine Kaltwasser (représentant LBP)	100 %	100 %	-	-	100 %
Chahan Kazandjian	100 %	-	-	-	100 %
Jean-Louis Laurent Josi	92,3 %	-	-	50 %	-
Christiane Marcellier	100 %	-	-	100 %	-
Gaëlle Martinet	100 %	-	100 %	-	-
Dario Moltrasio	100 %	100 %	-	100 %	-
Nicolas Namias	61,5 %	-	-	0 %	-
Sophie Renaudie	100 %	100 %	-	50 %	-
Frédéric Tardy	100 %	-	100 %	100 %	-
Philippe Wahl	84,6 %	-	83,3 %	-	-
Emmanuel Rondeau	100 %	-	-	-	-

2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

La politique de diversité garantit la variété et la complémentarité des compétences des membres du conseil d'administration et celle des candidats retenus pour l'intégrer. Elle assure aussi leur diversité personnelle (âge, genre, nationalité, formation, domaine d'activité, expérience professionnelle). Le conseil reflète en outre une représentativité équilibrée des catégories d'administrateurs qui le composent (indépendants, représentants des salariés, actionnaires, partenaires), une capacité naturelle à adhérer à la culture de l'entreprise et à se positionner en faveur de son développement.

La composition du conseil d'administration incarne une diversité internationale à travers les expériences de ses membres qui exercent ou ont exercé des fonctions à l'étranger. Les domaines d'activité dans lesquels ses membres évoluent ou ont évolué offrent également une pluralité très intéressante pour l'appréhension des sujets.

En termes de diversité de compétences, il est à noter que l'application de Solvabilité 2 renforce les exigences en termes de compétences individuelle et collective des administrateurs des sociétés anonymes d'assurance. Cette application conduit à veiller tout particulièrement au fait que les membres du conseil d'administration possèdent collectivement les qualifications, expériences et connaissances appropriées à l'exercice des responsabilités qui leur sont dévolues au sein du conseil et de ses comités spécialisés, notamment en matière de :

- marchés de l'assurance et marchés financiers ;
- exigences légales et réglementaires applicables à une entreprise d'assurance ;
- stratégie de l'entreprise et son modèle économique ;
- gouvernance d'une entreprise d'assurance ;
- analyse financière et actuarielle.

Il est par ailleurs essentiel que les membres du conseil d'administration présentent à la fois une sensibilité évidente et des compétences en matière de RSE, pour appréhender, à son juste degré d'importance, la grande variété des sujets qui lui sont liés et qui s'imprègnent de plus en plus dans les travaux du conseil.

La compétence collective issue des expériences variées de chacun de ses membres est vérifiée chaque année. De même, elle est évaluée à titre individuel lors de l'intégration d'un nouvel administrateur.

Les membres du conseil d'administration bénéficient de formations dispensées en cours d'année. Leurs thèmes correspondent à l'actualité, aux évolutions de l'environnement économique et financier, mais aussi aux souhaits des administrateurs qui valident en début d'année leur programme de formation. Exemples de thèmes : gestion des risques (sujet récurrent), norme IFRS 17, cybersécurité, réglementation en matière de finance durable, enjeux liés aux risques climatiques, LCB-FT (sujet récurrent), lutte contre la corruption.

En cas de succession à un administrateur indépendant, le comité des rémunérations et des nominations lance un processus de recrutement auprès d'un cabinet externe, après avoir déterminé les critères visant à orienter la sélection de profils et à enrichir la diversité du conseil. Des entretiens avec la directrice générale et les membres du comité exécutif sont proposés à tout nouvel administrateur.

La mise en œuvre de la politique de diversité se décline à travers la composition du conseil d'administration. Le temps et la richesse des débats en séance, la variété des sujets abordés avec un intérêt toujours très fort, tout comme la pertinence et la qualité des interventions démontrent la parfaite alchimie de cette composition.

Présentation des compétences des membres du conseil d'administration au 25 février 2026

	Compétences liées à Solvabilité 2				Compétences RSE		
	Marchés de l'assurance et marchés financiers	Stratégie de l'entreprise et son modèle économique	Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance	Analyse financière et actuarielle	Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance	Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement	Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance
Véronique Weill	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Stéphanie Berlioz	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Amélie Breitburd	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nathalie Collin	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Enrique Castillo	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗
Marie-Ange Debon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Stéphane Dedeyan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sonia de Demandolx	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Perrine Kaltwasser (représentant LBP)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chahan Kazandjian	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jean-Louis Laurent Josi	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Christiane Marcellier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gaëlle Martinet	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
Dario Moltrasio	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nicolas Namias	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sophie Renaudie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frédéric Tardy	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
Emmanuel Rondeau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Auto-évaluation : ✓ représente un niveau de maîtrise ou de connaissances ✗ représente un niveau de notions

Compétence collective des membres du conseil d'administration

L'évaluation de la compétence collective du conseil d'administration porte sur des critères liés à Solvabilité 2 et sur des indicateurs relatifs aux enjeux ESG, repris ci-dessous.

La synthèse des évaluations réalisées par chaque membre du conseil d'administration permet d'établir la cartographie de la compétence collective suivante, pour l'année 2025 :

96,30 % Marchés de l'assurance et marchés financiers	96,30 % Stratégie de l'entreprise et son modèle économique	87,03 % Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
77,8 % Analyse financière et actuarielle	81,48 % Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance	83,33 % Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement
72,2 % Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance	90,74 % Ressources humaines	81,5 % Technologie de l'information
	92,60 % International	

2.3 Informations sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF

Explications des dispositions en écart avec le code de référence AFEP-MEDEF

CNP Assurances Holding adhère au code AFEP-MEDEF ⁽¹⁾. Sans remettre en cause le respect de cette référence, les spécificités de CNP Assurances Holding ont pu conduire la société à en diverger.

En application de l'article L. 22-10-10, 4° du code de commerce, les écarts constatés et leurs justifications sont recensés ci-après.

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
RATIO D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS (SITUATION AU 25/02/26)		
Comité d'audit et des risques : ratio supérieur à 66 %	Ratio de 50 %	Dario Moltrasio, administrateur indépendant, a intégré le conseil d'administration et rejoint le comité d'audit et des risques en mai 2024. Le remplacement, en 2025, de Rose-Marie van Lerberghe, administratrice indépendante, n'a pas permis d'obtenir un ratio plus important.
CRITÈRES D'INDÉPENDANCE		
Ne pas être (...) administrateur d'une société consolidée par CNP Assurances Holding (...)	Véronique Weill est administratrice de Holding XS1, filiale brésilienne consolidée de CNP Assurances Holding	Le conseil d'administration estime que l'exercice de ce mandat par une administratrice indépendante participe à son bon fonctionnement. En effet, il lui paraît essentiel, au regard des enjeux élevés que représente la filiale concernée pour CNP Assurances Holding, de bénéficier d'une vision directe et complémentaire sur l'activité déployée en Amérique latine. En outre, il est à noter que Véronique Weill ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de l'exercice de ces mandats. Tout conflit potentiel susceptible de survenir pourrait être résolu par l'abstention de Véronique Weill à tout débat et/ou vote sur les sujets en question, conformément au règlement intérieur du conseil d'administration.
Ne pas être (...) administrateur d'une société consolidée par CNP Assurances Holding (...)	Les administrateurs indépendants de CNP Assurances Holding sont aussi administrateurs de CNP Assurances	Le 11 avril 2023, CNP Assurances Holding est devenue société de groupe d'assurances rassemblant l'ensemble des activités d'assurance de La Banque Postale, tant dans l'assurance de personnes que de biens. Dans le cadre de la constitution d'un modèle de bancassureur complet, les administrateurs indépendants siègent au conseil d'administration de CNP Assurances et de CNP Assurances Holding. Tout conflit d'intérêts potentiel susceptible de survenir pourrait être résolu par l'abstention des administrateurs indépendants à tout débat et/ou vote sur les sujets en question.
PROFIL DES ADMINISTRATEURS		
Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères.	Enrique Castillo est administrateur de cinq sociétés cotées	La recherche d'un candidat correspondant au profil recherché par le comité des rémunérations et des nominations (nationalité, genre, parcours professionnel, compétences et honorabilité, engagement de disponibilité) a conduit à retenir Enrique Castillo qui répondait aux attentes d'une société désireuse de voir siéger un homme d'affaires mexicain dans son conseil d'administration, en cohérence avec ses orientations stratégiques.

(1) Le code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet de l'AFEP, notamment en suivant l'adresse suivante : www.afep.com/themes/gouvernance/

2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les modalités de préparation et d'organisation du conseil d'administration sont indiquées dans son règlement intérieur, lequel a pour objet de compléter et de préciser les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le conseil se réfère.

Un calendrier prévisionnel des instances est arrêté chaque année. Il mentionne les réunions du conseil d'administration et celles de ses comités spécialisés, excepté le comité stratégique qui est saisi en fonction de la survenance des projets sur lesquels il est amené à se prononcer.

En accord avec la présidente, la secrétaire du conseil d'administration transmet aux administrateurs, par voie électronique sécurisée, la documentation nécessaire à la connaissance des sujets inscrits à l'agenda d'une réunion du conseil d'administration et à la préparation de leurs décisions. Entre deux séances, il est possible que des notes d'information sur des sujets d'actualité soient communiquées aux administrateurs qui sont en outre destinataires de la revue de presse quotidienne et des communiqués de presse de CNP Assurances Holding.

Chaque séance du conseil donne lieu à la constitution d'un dossier couvrant les sujets de l'agenda et diffusé aux administrateurs plusieurs jours avant la tenue de la réunion. Cette documentation peut être accompagnée d'une revue de presse semestrielle, de notes d'information au titre de suivis de sujets précédemment abordés, d'une sélection d'analyses financières concernant CNP Assurances Holding. Le dossier du conseil comprend aussi le projet de procès-verbal de la séance précédente.

Lors de chaque séance, la directrice générale informe les membres du conseil d'administration de la gestion courante et des événements marquants relatifs à la marche de l'entreprise, ce qui donne lieu à des échanges. Le conseil bénéficie de présentations par le directeur financier et extra-financier des indicateurs trimestriels et des arrêtés comptables semestriels et annuels, avec une attention particulière portée au passage à la norme comptable IFRS 17 et à ses impacts.

Sont également soumis au conseil des rapports détaillés sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant de suivre la stratégie de l'entreprise, la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives de développement. Il en est de même du suivi des plans d'actions mis en œuvre par CNP Assurances Holding à la demande de l'ACPR ainsi que des enjeux liés aux risques climatiques.

Lors de ses séances, le conseil d'administration échange naturellement avec la directrice générale et les cadres dirigeants sur les points à l'agenda pour obtenir des éclaircissements et approfondir les sujets en vue de se prononcer, en parfaite connaissance, sur les éventuels projets de décisions qui lui sont soumis.

Chaque séance s'achève par un temps d'échanges exclusivement réservé aux administrateurs qui apprécient particulièrement cette session dont il n'est pas rendu compte dans le procès-verbal de la réunion.

Les participants aux séances du conseil sont tenus à une obligation de discrétion renforcée à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel et présentées comme telles par la présidente du conseil d'administration.

Les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts sont précisées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion, de contrôle et de décision, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses comités spécialisés, dont il nomme les membres et les présidents respectifs, tous administrateurs.

Les attributions spécifiques de ces comités sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2025

Conseil d'administration

En 2025, le conseil d'administration a mené ses travaux notamment sur :

- la gouvernance, avec, notamment, le renouvellement de Véronique Weill en qualité de présidente du conseil d'administration, la nomination de Frédéric Tardy à la présidence du comité des rémunérations et des nominations, la nomination d'Enrique Castillo ainsi que le choix et la nomination de la nouvelle seconde dirigeante effective de CNP Assurances Holding, en l'occurrence Sarah Bouquerel ;
- la stratégie du Groupe, avec un point intermédiaire sur la mise à jour du plan stratégique en mai et sa revue en séminaire stratégique des administrateurs en octobre ;
- l'activité en France, en Europe et en Amérique latine, avec un point régulier par la directrice générale sur la marche des affaires dans ces différentes zones géographiques mais aussi des échanges avec les directeurs de filiales étrangères, conviés pour en présenter les réalisations, les ambitions et les enjeux ;
- l'examen de projets portant sur des opérations de croissance externe et de conquête de clientèle avec notamment :
 - la conclusion d'un partenariat capitalistique avec Consorcio Embrakon, un des principaux acteurs indépendants du marché du consorcio au Brésil ;
 - la participation à des appels d'offres, notamment en Protection Sociale ;
 - la finalisation de cessions (filiale CNP Cyprus Insurance Holdings et titres détenus dans la co-entreprise italienne CNP UniCredit Vita) ;
- l'état des lieux de l'activité du Groupe en IARD à travers notamment du positionnement de CNP Assurances IARD sur son marché ;
- la résilience de l'entreprise par rapport aux évolutions macro-économiques, avec l'examen, entre autres, des impacts de ces dernières sur les investissements, des résultats de stress-tests, des actions menées en termes de politique commerciale et de bonus, notamment pour assurer un positionnement attractif en Epargne ;
- le suivi des aspects réglementaires et de contrôle, avec des points aussi bien d'information que décisionnels sur les activités de l'entreprise en la matière ;
- les domaines concourant à la performance opérationnelle de l'entreprise (automatisation de processus et améliorations technologiques, pilotage de la sous-traitance, avancées en matière de ressources humaines) ;
- les domaines concourant à améliorer la prévention et la gestion des risques (cybersécurité, gestion de crise et continuité d'activité, plan préventif de rétablissement) ;
- le suivi des principaux risques du Groupe, en marge de la cartographie des risques et de son cadre quantitatif de pilotage, avec un focus sur certains d'entre eux ; vigilance particulière apportée aux domaines concourant à améliorer la prévention et la gestion des risques (cybersécurité et politique en la matière, gestion de crise et continuité d'activité, plan préventif de rétablissement) ;

- les travaux techniques menés en application de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 (revue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, approbation de rapports ⁽¹⁾ et d'ajustements apportés aux politiques écrites ⁽²⁾ concourant à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité) ;
- la démarche et les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) et leur appropriation à tous les niveaux de l'entreprise.

Cette intégration croissante se retrouve dans les travaux du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, qui ont ancré la stratégie et les valeurs RSE au coeur de leurs missions.

Plusieurs actions et décisions significatives du conseil d'administration illustrent cette prégnance des enjeux de RSE :

- suivi permanent des travaux du comité RSE, notamment de la feuille de route du récit stratégique de durabilité de l'entreprise ;
- suivi des notations extra-financières attribuées à l'entreprise par les agences de notation ;
- examen du bilan annuel 2024 de la raison d'être de l'entreprise, suivi au semestre et amendement de certains KPIs ;
- vérification de l'atteinte des objectifs extra-financiers dans le cadre de la communication des indicateurs des résultats annuels puis semestriels du Groupe, mettant en lumière les indicateurs clés extra-financiers ;
- examen puis approbation des politiques ressources humaines de l'entreprise : politique de rémunération qui intègre des critères de durabilité, politique honorabilité & compétence, objectif de mixité au sein des instances dirigeantes ;
- suivi des enjeux de conformité et d'éthique des affaires : devoir de vigilance, protection des données à caractère personnel, lutte anti-corruption, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude ;
- mise à jour du cadre d'appétence au risque du Groupe et suivi des critères ESG intégrés dans ce dispositif ;
- séminaire stratégique ponctué de débats sur la stratégie, les opportunités de développement et la transformation culturelle de l'entreprise, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux.

Dans cette dynamique RSE de plus en plus marquée, le conseil d'administration s'attache à vérifier l'orientation stratégique et l'engagement RSE des filiales de CNP Assurances Holding, ainsi que la déclinaison opérationnelle de la raison d'être au sein des filiales.

Les opérations de développement proposées à son approbation sont désormais étudiées avec une conscience RSE. De même, les politiques Solvabilité 2 qui lui sont soumises intègrent les enjeux RSE qu'elles peuvent porter.

(1) Rapports SFCR ; rapports RSR ; rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière ; rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; plan préventif de rétablissement

(2) Ces politiques ont notamment pour objet : la gestion des risques et ses politiques annexes (souscription, provisionnement, gestion actif/passif, investissements, gestion des risques opérationnels, réassurance et autres techniques d'atténuation des risques), le contrôle interne, l'audit interne, la sous-traitance, le reporting, la politique ORSA, la valorisation des actifs et passifs, la gestion du capital, l'honorabilité et la compétence, la rémunération et la continuité d'activité

Comités spécialisés du conseil d'administration au 31 décembre 2025

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES AU 31 DECEMBRE 2025

Nombre de membres : 4		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation
Administrateurs indépendants	Amélie Breiburud, présidente Dario Moltrasio	50 %	9	96 %
Administrateurs non indépendants	Sophie Renaudie La Banque Postale, représentée par Perrine Kaltwasser			

Les membres du comité d'audit et des risques sont nommés par le conseil d'administration au regard de leur expérience professionnelle et de leur formation. Ils disposent de compétences de haut niveau, notamment en matière financière, comptable et de contrôle légal des comptes. Ils sont particulièrement aguerris aux domaines assurantiers et bancaires.

En 2025, le comité d'audit et des risques a poursuivi ses travaux, fournissant au conseil d'administration avis et recommandations, après discussions en séance avec les experts de l'entreprise et avec les commissaires aux comptes.

Comme chaque année, il a échangé au moins une fois exclusivement avec ces derniers, pour dresser un bilan de leur appréciation des activités couvertes par leur domaine d'intervention.

Les invités permanents aux séances du comité d'audit et des risques sont la directrice financière et extra-financière, le directeur des risques et la directrice de l'audit interne.

Les membres du comité d'audit et des risques ont disposé des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission, tout particulièrement lors de l'examen des comptes annuels et semestriels, des indicateurs financiers et des politiques Solvabilité 2 qui lui ont été soumis avant passage en conseil d'administration.

Le calendrier des instances prévoit que le comité d'audit et des risques se réunisse généralement la veille du conseil d'administration, ce qui lui permet de préparer les débats et de rendre un avis pertinent sur les sujets communs aux deux instances.

Il peut consulter des experts externes après en avoir informé la présidente du conseil d'administration.

Dans le cadre de ses travaux, outre les missions de suivi, de revue et d'examen qui lui reviennent dans le cadre de son périmètre, le comité d'audit et des risques a particulièrement contribué, en 2025, aux sujets suivants :

- le suivi de l'application de la norme IFRS 17, avec ses impacts sur les comptes et le cadre d'appétit au risque ainsi qu'en termes de communication financière ;
- le contexte macro-économique et ses différents impacts sur le pilotage des investissements de l'entreprise ;

- l'exposition de CNP Assurances Holding et de ses filiales aux risques de tout ordre, avec un examen des risques les plus forts. Une vigilance particulière a été portée face aux risques systèmes et infrastructures, notamment ceux liés aux systèmes d'information et aux données ;
- l'évolution de la filiale italienne du Groupe, notamment au travers de stress tests extrêmes ;
- les travaux du programme Solvabilité 2 ;
- les lignes directrices des programmes relatifs aux investissements et à l'utilisation d'instruments financiers à terme ;
- l'activité de la direction de l'audit interne et celle de la direction de la conformité, leurs réalisations et leurs programmes prévisionnels respectifs. S'agissant de la Conformité, le comité d'audit et des risques a particulièrement suivi le dispositif de remontée et de traitement des déclarations de soupçons ainsi que le sujet du traitement des sanctions dans les filiales internationales du Groupe ;
- la mise en oeuvre au sein du Groupe des nouvelles réglementations DORA (*Digital Operational Resilience Act*) et OSE (Opérateur de Services Essentiels) en termes de résilience opérationnelle et de sécurité numérique ;
- les enjeux et risques RSE, avec l'application des différentes dispositions réglementaires en la matière et la prise en considération de l'extra-financier.

Le comité d'audit et des risques est en charge du suivi des informations en matière de durabilité dans les conditions fixées à l'article L. 821-67 du code de commerce.

Celui-ci réalise *a minima* une fois par an, en lien avec le comité RSE, une revue des incidences, risques et opportunités matériels, informations qu'il remonte au conseil d'administration.

Pour effectuer cette revue mais aussi pour s'inscrire dans le cadre d'une bonne pratique, le comité d'audit et des risques se réunit désormais deux fois par an avec le comité RSE, en présence des auditeurs de durabilité.

Il a continué à bénéficier et à commenter les présentations des activités de la fonction clé actuariat et celles des travaux des commissaires aux comptes. Il a étudié des sujets d'actualité susceptibles de présenter un risque pour l'entreprise. Il a ainsi conservé sa vision à la fois ciblée et générale de son périmètre et de ses acteurs.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS AU 31 DECEMBRE 2025

Nombre de membres : 5		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation
Administrateurs indépendants	Frédéric Tardy, président Véronique Weill			
Administrateurs non indépendants	Stéphane Dedeyan Gaëlle Martinet Philippe Wahl	50 %	4	97,2 %

Le comité des rémunérations et des nominations a pour périmètre la sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs et de membres des comités spécialisés, l'examen des propositions de nomination de la présidente, de la directrice générale, du second dirigeant effectif ainsi que celles des candidats aux quatre fonctions clés.

Il anticipe les renouvellements d'administrateurs, avec une veille particulière et régulière sur les candidats potentiels.

Il vérifie annuellement la compétence collective du conseil d'administration et le respect des critères d'indépendance des administrateurs qualifiés comme tels.

Il s'assure de la réalisation par La Poste, d'un plan de succession pour les dirigeants mandataires sociaux. En effet, le plan de succession des dirigeants de CNP Assurances est élaboré par La Poste dans le cadre des plans de succession des dirigeants de La Poste et de ses filiales principales, qu'elle élabore et suit annuellement.

Relèvent également des activités du comité des rémunérations et des nominations l'examen des rémunérations de la présidente du conseil d'administration, de la directrice générale et des mandataires sociaux.

Le comité est par ailleurs informé des principes qui gouvernent la politique de rémunération des salariés et de certaines catégories d'entre eux, comme les preneurs de risque ⁽¹⁾, au travers de la politique de rémunération validée par le conseil d'administration.

Il effectue des préconisations au conseil d'administration en matière de répartition de la rémunération à allouer aux administrateurs en fonction de critères fixes et établis que sont l'assiduité aux réunions et les fonctions exercées dans les comités spécialisés.

Une administratrice représentant les salariés est membre du comité des rémunérations et des nominations.

La présidente du conseil d'administration en est également membre et la directrice générale, ainsi que la directrice des ressources humaines, sont invitées à participer aux séances selon les points inscrits à l'agenda. La présidente et la directrice générale s'abstiennent de participer aux débats et aux décisions concernant le renouvellement de leurs mandats respectifs et leur rémunération.

En outre, le comité des rémunérations et des nominations :

- est informé par la directrice générale :
 - des propositions relatives au contrat de travail et à la rémunération des directeurs généraux adjoints,
 - des rémunérations attribuées aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe ;
- est saisi par la directrice générale, pour avis préalable :
 - des désignations aux quatre fonctions clés auxquelles elle entend procéder,
 - de la proposition qu'elle entend faire au conseil d'administration s'agissant de la désignation du second dirigeant effectif ;
- donne annuellement son avis sur le niveau de rémunération et l'atteinte des objectifs des titulaires des fonctions clés et du second dirigeant effectif.

(1) Personnes dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise, dont les dirigeants effectifs et les personnes occupant les quatre fonctions clés

LE COMITÉ STRATÉGIQUE AU 31 DECEMBRE 2025

Nombre de membres : 9		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation
Administrateurs indépendants	Véronique Weill, présidente	55,6 %	2	77,7 %
	Amélie Breitburd			
	Jean-Louis Laurent Josi			
	Dario Moltrasio			
Administrateurs non indépendants	Frédéric Tardy	55,6 %	2	77,7 %
	Stéphane Dedeyan			
	Christiane Marcellier			
	Sophie Renaudie			
	Nicolas Namias			

Sont invités permanents à ses séances le directeur des risques et le directeur de la conformité.

En 2025, le comité stratégique s'est réuni à plusieurs reprises en fonction des opportunités et des sujets à traiter, ce qui a quelquefois conduit à ne pas pouvoir fixer ses réunions très en amont et à arrêter des dates ne permettant pas toujours à tous ses membres de se rendre disponibles.

Des projets de croissance externe importants en termes financiers et stratégiques, qui représentaient de véritables leviers de croissance interne et externe, ont été examinés. Le comité s'est ainsi prononcé favorablement sur le projet de rapprocher les

activités de Consorcio (alternative locale au crédit traditionnel) d'une filiale brésilienne du Groupe avec Consorcio Embrakon, société brésilienne disposant d'un solide réseau de distribution dans son pays, qui a su nouer d'importants partenariats stratégiques en marque blanche, afin de créer un acteur majeur sur ce segment en forte croissance.

Le comité stratégique a rendu des avis pertinents au conseil d'administration, sur des opérations d'envergure que le conseil a lui-même étudiées au regard des perspectives de développement et de la stratégie de CNP Assurances Holding.

LE COMITÉ RSE AU 31 DECEMBRE 2025

Nombre de membres : 4		Taux d'indépendance	Nombre de réunions	Taux de participation
Administrateurs indépendants	Amélie Breitburd, présidente	50 %	8	100 %
	Véronique Weill			
Administrateurs non indépendants	Chahan Kazandjian	50 %	8	100 %
	La Banque Postale, représentée par Perrine Kaltwasser			

Le comité RSE est le comité spécialisé du conseil d'administration en charge de réfléchir et répondre aux enjeux RSE.

Le conseil d'administration a renforcé, au travers de ce comité, son rôle en termes de gouvernance, à la fois de la raison d'être et des enjeux de durabilité de CNP Assurances Holding. Il assume ainsi parfaitement les missions, en termes de stratégie RSE, que confèrent aux conseils d'administration les recommandations du code AFEP-MEDEF.

Outre la préparation des travaux du conseil d'administration dans ce vaste périmètre aux champs d'application aussi variés que réglementés, le comité RSE est un organe de recommandation du conseil, chargé de veiller à la bonne prise en compte, par ce dernier, des aspects RSE dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise.

Conformément aux dispositions introduites dans le règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, les membres du comité RSE bénéficient, dans le cadre de leurs prérogatives, de sessions de formation sur les sujets de durabilité, notamment en vue d'accomplir une revue des incidences, risques et opportunités matériels pour l'entreprise, et d'effectuer une remontée de ces informations au comité d'audit et des risques ainsi qu'au conseil d'administration.

La directrice financière et extra-financière, le directeur du pilotage financier et extra-financier, la directrice de la durabilité, le directeur des investissements et la directrice du dialogue avec les parties prenantes, de la communication et du mécénat de CNP Assurances sont les invités permanents des réunions du comité RSE et les interlocuteurs privilégiés de la présidente du comité RSE, ancienne administratrice référente RSE du conseil d'administration.

En 2025, le comité RSE a continué à démontrer sa pleine légitimité, en s'emparant de sujets fondamentaux.

Il a contribué à élaborer puis a suivi l'évolution de la feuille de route du récit stratégique de durabilité, déployée sur l'ensemble du Groupe afin d'amplifier l'impact de CNP Assurances Holding en tant qu'entreprise responsable dans l'ensemble de ses dimensions et envers toutes ses parties prenantes.

Chacune de ses séances a été l'occasion de constater les progrès et soutenir les actions réalisées en matière de notations ESG.

Le comité RSE a étudié les bilans annuel et semestriel de la raison d'être et s'est prononcé sur la proposition d'objectifs et d'indicateurs de performance de la raison d'être 2026-2030.

Il a recommandé les directions à prendre en termes de stratégie d'offre durable et inclusive, suivant tout particulièrement le développement des produits améliorant l'accès à l'assurance pour les populations vulnérables, au nombre de seize à fin décembre, et les produits repoussant les limites de l'assurabilité (assurance emprunteur facilitant l'accès à la propriété pour les hommes atteints d'un cancer de la prostate ou du testicule). Il veille en outre au respect des engagements de l'entreprise en termes d'investissement responsable.

Il a participé aux réflexions sur les politiques d'exclusion et de vote en assemblées générales, sur la politique Investissement Nature ainsi que sur le devoir de vigilance.

Il a largement discuté de la méthode de détermination de la double matérialité, de l'analyse et du processus de validation appliqués. Toutes ses réflexions et actions ont été reliées à des aspects de la raison d'être, gages de cohérence stratégique et d'efficacité. Enfin, il a été consulté sur divers sujets d'actualité tels que les sujets liés à la Défense, la Souveraineté et la COP30 qui s'est tenue au Brésil, zone d'activité importante pour le Groupe.

Au travers de son comité RSE qui lui rend régulièrement compte de ses travaux, le conseil d'administration confirme toute sa considération et son engagement en faveur de cette dimension absolument essentielle.

Il a recommandé les directions à prendre en termes de stratégie d'offre durable et inclusive et de stratégie d'investissement responsable, a participé aux réflexions sur les politiques d'exclusion et de vote en assemblées générales.

Toutes ses réflexions et actions ont été reliées à des aspects de la raison d'être, gages de cohérence stratégique et d'efficacité.

Au travers de son comité RSE qui lui rend régulièrement compte de ses travaux, le conseil d'administration confirme toute sa considération et son engagement en faveur de cette dimension essentielle.

2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés

En 2025, le conseil d'administration a procédé à cette évaluation en interne, après l'avoir confiée, en 2023, par l'intermédiaire de son comité des rémunérations et des nominations, conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF et à son règlement intérieur, à un consultant extérieur disposant d'une expertise dans le secteur financier et en matière de gouvernance des grandes entreprises.

Cette externalisation de la prestation d'évaluation du conseil est effective tous les trois ans.

L'évaluation faite en 2025 s'est en partie appuyée sur les constats issus de celle menée en externe, qui comprenait des entretiens individuels avec chaque administrateur et avec le directeur général.

Elle a donné lieu à un questionnaire invitant les membres du conseil à s'exprimer sur le rôle de leur organe d'administration et ses relations avec ses comités spécialisés, sur leur vision de leur propre rôle au sein de cette instance, sur des aspects stratégiques et sur des sujets plus pragmatiques.

La synthèse de l'évaluation a été présentée à la première réunion du conseil d'administration organisée en 2026.

Les administrateurs ont unanimement souligné les qualités du conseil d'administration de CNP Assurances Holding, parfaitement aligné sur son rôle et conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF. Ils ont entendu les progrès réalisés depuis la précédente évaluation ainsi que les pistes d'amélioration possibles qui ne manqueront pas d'être suivies afin d'en tirer les meilleurs bénéfices.



3

Chapitre 3

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux ⁽¹⁾

(1) Situation au conseil d'administration du 25 février 2026

3.1 Présidente du conseil d'administration



Formation : Institut d'études politiques de Paris, licence de lettres de la Sorbonne

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité des rémunérations et des nominations (membre) ;
comité stratégique (présidente) ;
comité RSE (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration :
11 avril 2023

Échéance du mandat en cours :
2029

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ;
comité des rémunérations et des nominations : 100 % ;
comité stratégique : 100 % ;
comité RSE : 100 %

Véronique Weill

Présidente du conseil d'administration de CNP Assurances Holding

Âge : 66 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Véronique Weill a commencé sa carrière chez Arthur Andersen Audit à Paris. De 1985 à 2006, Véronique Weill a occupé différents postes à responsabilité au sein de JP Morgan Chase Bank à New York en qualité notamment de responsable mondiale des opérations pour la banque d'investissement et responsable mondiale des opérations et de la technologie pour la gestion d'actifs et la clientèle privée.

Elle intègre AXA en juin 2006 en qualité de directrice générale d'AXA Business Services et de directrice de l'excellence opérationnelle. Avant son départ en 2017, elle a également occupé des fonctions de supervision des activités de gestion d'actifs au niveau mondial, ainsi que de *Group Chief Operating Officer* et membre du comité de direction du groupe AXA.

De septembre 2017 à décembre 2020, Véronique Weill est *General Manager* de Publicis Groupe et a la responsabilité de Re:Sources, de l'informatique, de l'immobilier, des assurances et des fusions et acquisitions.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), présidente du conseil d'administration, présidente du comité stratégique, membre du comité des rémunérations et des nominations, membre du comité RSE
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice (*fin le 10 juillet 2025*)
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice
- Fondation Gustave Roussy (association), membre du conseil d'administration au collège des donateurs et mécènes
- Kering (SA cotée), membre du conseil d'administration et administratrice référente indépendante et chargée notamment en coordination avec le président, d'être le porte-parole du conseil auprès des investisseurs sur les questions ESG (environnement, sociale, sociétale, gouvernance), présidente du comité des rémunérations, membre du comité d'audit, membre du comité des nominations et de la gouvernance, membre du comité de développement durable
- Rothschild & Co (SA), membre du conseil de surveillance, présidente du comité des risques, membre du comité des rémunérations, membre du comité d'audit
- Valeo (SA cotée), administratrice et présidente du comité de gouvernance, nominations et responsabilité sociale d'entreprise, présidente du comité des rémunérations, membre du comité d'audit et des risques

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Véronique Weill n'est plus titulaire

- Administratrice de : Translate Plus – Publicis Groupe (Royaume-Uni), BBH Holdings Ltd (Royaume-Uni), Prodigious UK (Royaume-Uni), Fondation Georges Besse , Musée du Louvre (*fin en 2020*)
- Salesforce (société cotée de droit américain), membre de l'*Advisory Board* européen (*fin le 31 mars 2022*)

3.2 Directrice générale



Formation : actuaire certifiée, titulaire d'un master en mathématiques, spécialisation actuarielle (Euro-Institut d'actuariat, Université de Bretagne occidentale, 2006)

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination :
11 janvier 2024

Échéance du mandat en cours :
2028

Marie-Aude Thépaut

Directrice générale de CNP Assurances Holding

Âge : 42 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Marie-Aude Thépaut est entrée chez CNP Assurances en 2006 en qualité d'actuaire. Elle devient, en 2011, responsable d'un service d'actuariat au sein de la direction technique. Elle prend en 2014 la responsabilité du département risques d'assurance au sein de la direction des risques, avant de devenir directrice du département supervision et coordination des filiales en 2020. En 2021, elle est nommée directrice du pilotage de la performance à la direction financière avant de prendre la tête de la nouvelle *Business Unit* Europe hors France, le 1^{er} juin 2022, et de devenir membre du comité exécutif. Elle a ainsi contribué au développement international de CNP Assurances en fédérant et animant les filiales et succursales européennes (4 filiales et 2 succursales), négociant les partenariats stratégiques et développant le modèle ouvert en Europe.

Marie-Aude Thépaut a été nommée présidente de CNP Assurances Holding le 11 janvier 2024 et en est la directrice générale depuis le 13 décembre 2024, date du changement de forme sociale de CNP Assurances Holding.

Autres mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP Assurances (SA), directrice générale
- Arial CNP Assurances (SA), présidente du conseil d'administration (*fin le 17 octobre 2025*)
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice (*fin le 10 juillet 2025*)
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice
- Représentante permanente de CNP Assurances Holding, présidente : Montparvie VIII (SASU), Flex Conseil et Services (SASU)
- Représentante permanente de CNP Assurances, présidente : Lyfe (SASU), Montparvie IV (SASU), Montparvie V (SASU), Sogestop L (SASU), Sogestop K (SASU)

Au sein du groupe La Poste/La Banque Postale :

- La Banque Postale (SA), membre du comité exécutif

En dehors du groupe La Poste/La Banque Postale :

- Bpifrance (SA), membre permanent de l'*Advisory Committee* de Lac 1
- Fonds Stratégique de Participations (FSP), membre du conseil d'administration

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Marie-Aude Thépaut n'est plus titulaire

- Assuristance (SASU), membre du conseil de surveillance (*fin le 21 juin 2021*)
- L'Age d'Or Expansion (SA), administratrice (*fin le 7 septembre 2021*)
- CNP Partners de Seguros y Reaseguros (société de droit espagnol), vice-présidente du conseil d'administration et membre du comité d'audit et des risques (*fin le 29 décembre 2022*)
- CNP Vita Assicurazione (société de droit italien absorbée par CNP Vita Assicura), présidente du conseil d'administration (*fin le 31 décembre 2023*)
- CNP UniCredit Vita (société de droit italien), vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité stratégique (*fin le 29 février 2024*)
- CNP Santander Insurance Life (société de droit irlandais), administratrice (*fin le 21 mars 2024*)
- CNP Santander Insurance Services Ireland (société de droit irlandais), administratrice (*fin le 21 mars 2024*)
- CNP Santander Insurance Europe (société de droit irlandais), administratrice (*fin le 21 mars 2024*)
- CNP Vita Assicura (société de droit italien), vice-présidente du conseil d'administration (*fin le 25 décembre 2022*), présidente du conseil d'administration (*fin le 30 avril 2024*)

3.3 Administrateurs



Formation : Diplômée de l'EDHEC Business School (École des Hautes Études Commerciales du Nord, 2001) et titulaire d'un DESS de droit des nouvelles technologies (faculté d'Orléans, 2002)

Adresse professionnelle :
La Poste,
9 rue du Colonel-Pierre-Avia,
75015 Paris

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 5 juillet 2024

Échéance du mandat en cours : 2029

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité d'audit et des risques (membre puis invitée permanente)

Taux de présence : conseil d'administration : 76,9 % ; comité d'audit et des risques : 60 %

Stéphanie Berlioz

Directrice générale adjointe du Groupe La Poste, en charge des finances

Âge : 46 ans | **Nationalité :** Française

Parcours professionnel

Stéphanie Berlioz commence sa carrière en 2002, en qualité d'auditeur au sein du cabinet Ernst and Young et Associés – Activités banque et assurance.

En 2005, elle intègre la direction financière de La Banque Postale où elle effectue un parcours de dix années en exerçant successivement des fonctions au sein de la direction comptable puis de la direction du contrôle de gestion.

En 2016, elle rejoint la direction des finances et du développement du Groupe La Poste en tant que secrétaire générale. En 2019, elle devient directrice des opérations financières du Groupe. En décembre 2022, elle est nommée directrice générale adjointe de Geopost, en charge des finances et des acquisitions.

Depuis juin 2024, elle est directrice générale adjointe du Groupe La Poste, en charge des finances, représentante permanente de La Poste, membre du conseil de surveillance et membre du comité des comptes.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice, membre du comité d'audit et des risques (*du 5 juillet 2024 au 8 septembre 2025*), invitée permanente du comité d'audit et des risques (*depuis le 9 septembre 2025*)
- Poste Immo (SA), administratrice, membre du comité stratégique (*depuis le 13 juin 2025*)
- La Banque Postale (SA), représentante permanente de La Poste, membre du conseil de surveillance, membre du comité des comptes, membre du comité de la stratégie
- Ezyness (SAS), société du Groupe La Poste, administratrice
- Géopost (SA), administratrice (*jusqu'au 26 mai 2025*), représentante permanente de La Poste, administratrice personne morale (*depuis le 26 mai 2025*), membre du comité d'audit et des comptes, membre du comité de la stratégie
- LP20 (SAS), présidente (*depuis le 12 mai 2025*)
- LP21 (SAS), présidente (*depuis le 12 mai 2025*)
- Siparex Associés (SA), représentante permanente de La Poste au conseil d'administration (*depuis le 23 juillet 2025*)
- Siparex Venture (SAS), présidente du conseil de surveillance (*depuis le 23 juillet 2025*)

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Stéphanie Berlioz n'est plus titulaire

- DPD France, membre du comité de surveillance
- DPD Deutschland GmbH, membre du comité de surveillance
- DPD Polska, membre du comité de surveillance
- Chronopost, membre du comité de surveillance
- Geopost IMDH, présidente du conseil de surveillance
- Pickup Logistics, membre du comité de surveillance
- Pick-up Services, membre du comité de surveillance
- GLPU, présidente et membre du comité stratégique
- LUdev, présidente
- Armadillo Holding GmbH, membre de l'*Advisory Board*
- DS Russia Management, membre de l'*Advisory Board*
- Speedy AD, membre du conseil d'administration
- DTDC Express Limited, membre du conseil d'administration
- Ninja Logistics Pte. Ltd, membre permanent du conseil d'administration
- US Direct E-Commerce Holding, membre du conseil d'administration
- US Direct E-Commerce Limited, membre du conseil d'administration



Formation : ESSEC, Actuaire IAF

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité d'audit et des risques (présidente) ; comité stratégique (membre) ; comité RSE (présidente)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2026⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité d'audit et des risques : 100 % ; comité stratégique : 100 % ; comité RSE : 100 %

Amélie Breitburd

Administratrice de sociétés

Âge : 56 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Amélie Breitburd débute sa carrière en 1992 chez BDO en Audit et Conseil. Elle rejoint en 1996 l'Audit Interne Stratégique International des AGF (devenu Allianz France), puis elle est recrutée par KPMG en 1998. Elle intègre AXA en 2004, initialement au sein du département Plan Budget Résultat du Groupe dont elle devient la directrice en charge des comptes du Groupe, du contrôle de gestion, de l'actuariat et du plan stratégique, avant d'être nommée directrice financière pour la région Asie de 2015 à 2018, basée à Hong Kong, puis directrice financière d'AXA UK et Irlande de 2018 à 2020, basée à Londres. Elle exerce la fonction de directrice générale de Lloyd's Europe à Bruxelles du premier semestre 2021 jusqu'à fin décembre 2023.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice, membre puis présidente du comité d'audit et des risques, membre du comité stratégique, présidente du comité RSE
- Visa Europe : administratrice (*depuis le 2 juin 2025*)
- Women in Finance (association), membre de l'*Advisory Board*
- FinTech Belgium, administratrice (*de mai 2024 à janvier 2026*)

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Amélie Breitburd n'est plus titulaire

- AXA Ireland, administratrice (*fin 2020*)
- AXA Insurance, AXA PPP, directrice financière (*fin en 2020*)
- AXA Tianping, administratrice, présidente du comité des investissements (*fin en 2021*)
- Lloyd's Dubai, directrice générale (*fin en 2022*)
- Lloyd's Europe (Lloyd's Insurance Company – LIC), directrice générale (*fin en 2023*)

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2030 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025



Formation : bachelor en administration des affaires de l'université Anáhuac, Mexico City

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur-de-Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 8 décembre 2025

Échéance du mandat en cours : 2030

Taux de présence : conseil d'administration : 100 %

Enrique Castillo Sanchez Mejorada

Directeur et administrateur de sociétés

Âge : 69 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Enrique Castillo Sánchez Mejorada a débuté sa carrière professionnelle à Banco Nacional de México en 1978, où il a dernièrement été nommé directeur général.

Il a occupé des postes de direction au Mexique, au sein de Nacional Financiera, S.N.C., Casa de Bolsa Inverlat, S.A. Seguros América, S.A. Banco Mexicano et Credit Suisse México.

Depuis 2012, il est conseiller principal auprès de General Atlantic au Mexique, une société de capital-investissement basée à New York.

Enrique Castillo Sánchez Mejorada a été président du conseil d'administration de la Banco Nacional de México (Citibanamex) de novembre 2016 à décembre 2024 et membre du conseil d'administration du Grupo Financiero Citibanamex. Il a été associé fondateur de Ventura Capital Privado de mai 2013 à décembre 2020. Il a été président du conseil d'administration d'Ixe Financial Group et vice-président, puis président de l'Association bancaire mexicaine.

Actuellement, il est membre de plusieurs conseils d'administration.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur (*depuis le 8 décembre 2025*)
- Grupo Alfa (SA cotée de droit mexicain), administrateur
- Alpek (SA cotée de droit mexicain), administrateur
- Grupo Herdez Médica (SA cotée de droit mexicain), administrateur
- Médica Sur (SA cotée de droit mexicain), administrateur
- Southern Copper Corporation (société cotée de droit américain), administrateur
- Laboratorios Sanfer (SA de droit mexicain), administrateur
- Flō Networks, administrateur

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Enrique Castillo n'est plus titulaire

- Banco Nacional de México (Citibanamex), président du conseil d'administration (*fin en décembre 2024*)
- Grupo Financiero Citibanamex, administrateur (*fin en décembre 2024*)
- Ventura Capital Privado, founding partner (*fin en décembre 2020*)



Formation : diplômée de l'ESSEC (1988) et titulaire d'une maîtrise de droit des affaires et fiscalité (Paris II)

Adresse professionnelle :
La Poste,
9 rue du Colonel-Pierre-Avia,
75015 Paris

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 27 février 2024

Échéance du mandat en cours : 2029

Taux de présence : conseil d'administration : 84,6 %

Nathalie Collin

Directrice Générale Adjointe, Directrice de la branche Grand Public et numérique du Groupe La Poste

Âge : 61 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Nathalie Collin est une dirigeante française. Au cours de sa carrière, elle a travaillé sur les enjeux numériques dans les secteurs de la musique, de la presse, des médias et de la communication.

Elle a successivement été consultante au cabinet Arthur Andersen, directrice financière de la Cité mondiale des vins et spiritueux, directrice financière Europe d'Interleaf à Londres.

Recrutée chez Virgin Musique France en 1997 comme directrice financière, puis directrice générale dès 2002. Elle prend ensuite la présidence exécutive (CEO) de sa maison mère EMI Music France qu'elle dirige jusqu'en 2009.

En février 2009, elle devient présidente du directoire du journal Libération auprès d'Edouard de Rothschild, actionnaire de référence.

Elle rejoint, en août 2011, Claude Perdriel et Le Nouvel Observateur en tant que présidente et directrice générale du groupe.

En avril 2014, elle rejoint le comité exécutif de La Poste, en tant que directrice générale adjointe du groupe, en charge de la communication. En février 2015, elle prend également la direction de la branche numérique du groupe. Elle pilote la transformation numérique du Groupe La Poste, dirige la distribution numérique avec laposte.fr, ainsi que les filiales numériques du groupe (Docaposte, Mediapost Communication). Depuis mars 2021, après l'avoir créée, elle dirige la branche Grand Public et Numérique du Groupe.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice
- EDF (SA), administratrice, membre du comité d'audit
- Geopost (SA), administratrice
- Docaposte (SAS), administratrice
- INRIA (établissement public national), administratrice
- LP11 (SAS), membre du comité d'orientation

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Nathalie Collin n'est plus titulaire

- Mediapost Holding, membre du comité d'orientation (*de 2015 à 2021*)
- La Banque Postale (SA), administratrice (*de 2018 à 2021*)



Formation : diplômée d'HEC Paris et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de droit des affaires

Adresse professionnelle :
La Poste,
9 rue du Colonel-Pierre-Avia,
75015 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration :
24 février 2026

Échéance du mandat en cours :
2026⁽¹⁾

Marie-Ange Debon

Présidente-directrice générale de La Poste

Âge : 60 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Marie-Ange Debon a exercé la fonction de magistrate (auditrice puis conseillère référendaire) à la Cour des Comptes de 1990 à 1994. En février 1994, elle devient directrice financière adjointe puis directrice générale de France 3 qu'elle quitte en septembre 1998. D'octobre 1998 à avril 2008, elle est directrice financière adjointe puis Secrétaire Générale du Groupe Thomson/Technicolor. Elle intègre en juin 2008 le Groupe Suez, où elle occupe successivement les fonctions de Secrétaire Générale jusqu'en avril 2013, de Directrice Générale de l'international jusqu'en mars 2018 puis de Directrice Générale de la France jusqu'en mars 2020 où elle quitte le Groupe.

D'août 2020 au 21 octobre 2025, elle est présidente du directoire de Keolis.

En parallèle de ces activités, elle est présidente de l'UTF (Union des transports publics et ferroviaires) de juin 2021 à juin 2025. Depuis novembre 2016, elle est vice-présidente du MEDEF International (Mouvement des Entreprises de France).

Le 22 octobre 2025 elle devient PDG du Groupe La Poste.

Autres mandats et fonctions

Au sein du groupe La Poste/La Banque Postale

- CNP Assurances (SA), administratrice, membre du comité des rémunérations et des nominations (*depuis le 24 février 2026*)
- La Banque Postale (SA), présidente du conseil de surveillance, membre du comité des nominations et de la gouvernance (*depuis le 2 décembre 2025*)
- Poste Immo (SA), représentante permanente de La Poste au conseil d'administration (*depuis le 2 décembre 2025*)
- Géopost (SA), présidente du conseil d'administration (*depuis le 21 novembre 2025*)

Sociétés hors groupe La Poste

- Arkema (SA), administratrice et présidente du comité d'audit
- Total Energies (SE), administratrice
- Keolis (SA), présidente du directoire (*jusqu'au 21 octobre 2025*)

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Marie-Ange Debon n'est plus titulaire

Néant.

(1) Ratification de la cooptation en qualité d'administratrice et renouvellement de ce mandat jusqu'en 2030 proposés à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025



Formation : HEC (1988), Actuaire IAF (1994), INSEAD – Cycle AVIRA (Singapour 2015)

Adresse professionnelle :
La Banque Postale,
115 rue de Sévres,
75275 Paris cedex 06

Appartenance à des comités spécialisés du conseil d'administration : comité stratégique (membre) ; comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination :
11 janvier 2024

Échéance du mandat en cours :
2026 ⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité des rémunérations et des nominations : 100 %, comité stratégique : 100 %

Stéphane Dedeyan

Président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint du groupe La Poste et membre de son comité exécutif

Âge : 60 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Stéphane Dedeyan débute sa carrière comme consultant chez Eurosept puis AT Kearney.

En 1996, il rejoint Athéna Assurances, en charge de la construction du pôle de courtage captif CARENE, qui bascule chez AGF/Allianz au moment du rachat d'Athéna.

Il rejoint Generali en 1999 comme inspecteur des risques professionnels au sein de Generali Proximité ; il y est nommé successivement directeur Entreprises et partenariats, directeur commercial, puis directeur général adjoint.

En 2006, il prend la direction générale de Generali Patrimoine et entre au COMEX de Generali France. Il élargit progressivement ses responsabilités à l'ensemble des activités d'épargne, et, pour toutes les activités de Generali en France, au digital, au *marketing* et à la distribution.

De janvier 2014 à décembre 2017, il est directeur général délégué de Generali France, en charge de toutes les activités d'assurance.

En parallèle, de 2011 à 2017, il préside la Commission des assurances de personnes de la FFA (Fédération française de l'assurance).

Au cours de l'année 2018, il conseille des *start-up* et des fonds d'investissement dans leur stratégie de développement. En octobre 2018, il rejoint le groupe VYV, dont il est nommé directeur général en février 2019.

Il est nommé directeur général de CNP Assurances par le conseil d'administration du 16 février 2021 et prend ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale du 16 avril 2021. À partir du 3 août 2023, il assure l'intérim du président du directoire de La Banque Postale, présidence à laquelle il est nommé le 18 octobre 2023, devenant également directeur général adjoint du groupe La Poste, membre de son comité exécutif. Il poursuit par intérim le mandat de directeur général de CNP Assurances jusqu'au 11 janvier 2024.

Autres mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité des rémunérations et des nominations et du comité stratégique

Au sein du groupe La Poste/La Banque Postale

- La Poste Santé et Autonomie (SASU), membre du comité stratégique et investissements
- Louvre Banque Privée (SA), président du conseil de surveillance
- La Banque Postale Asset Management (SA à directoire), président du conseil de surveillance
- L'Envol, le Campus de La Banque Postale (association), vice-président du conseil d'administration
- CRSF Métropole (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante
- CRSF DOM (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante
- SCI Tertiaire Saint Romain (SCI), représentant permanent de La Banque Postale, gérante

Autres entités

- Emeis (SA cotée), représentant permanent de CNP Assurances, administratrice, membre du comité d'audit et des risques et membre du comité des investissements

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Stéphane Dedeyan n'est plus titulaire

- La Banque Postale (SA), membre du directoire (*de novembre 2022 à octobre 2023*) et membre du comité exécutif (*d'avril 2021 à octobre 2023*)
- Louvre Banque Privée (SA), vice-président du conseil de surveillance, membre du comité rémunération et nomination (*d'avril 2021 à octobre 2023*)
- Arial CNP Assurances (SA), président du conseil d'administration (*fin le 19 mars 2024*)
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administrateur (*fin le 9 février 2024*)
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administrateur (*fin le 8 février 2024*)
- XS5 Administradora de Consórcios (société de droit brésilien), vice-président du conseil d'administration (*fin le 7 février 2024*)
- Représentant permanent de CNP Assurances, présidente : Lyfe (SASU), Montparvie IV (SASU), Montparvie V (SASU), Sogestop L (SASU), Sogestop K (SASU) (*fin le 11 janvier 2024*)
- Fonds Stratégique de Participations (FSP), président (*fin le 27 juin 2024*)
- Suez (SA), administrateur, membre du comité RSE (*fin le 15 avril 2024*)
- Suez Holding (SAS), membre du comité de surveillance (*fin le 15 avril 2024*)

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2030 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025



Formation : ESCP Business School, licence en droit de l'université Paris X

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur-de-Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2028

Taux de présence : conseil d'administration : 100 %

Sonia de Demandolx

Dirigeante associée de Demandolx_Furtado

Âge : 49 ans | Nationalité : Française et brésilienne

Parcours professionnel

Sonia de Demandolx a débuté sa carrière comme banquier-conseil en fusions et acquisitions chez Lazard à Paris, où elle a exercé de 1999 à 2004. Elle a ensuite rejoint le cabinet de chasseurs de têtes Russell Reynolds Associates en tant que consultante spécialisée dans les secteurs services financiers et les conseils d'administration. Nommée *Managing Director-Partner* en 2010, elle a intégré en 2011 le bureau de São Paulo, où elle était responsable des clients français sur la région. Depuis quinze ans au Brésil, elle a fondé en 2014 Demandolx_Furtado, cabinet de chasseurs de têtes spécialisé en recherche, évaluation et coaching de cadres dirigeants au Brésil, dont elle est dirigeante associée.

Au cours de sa carrière entre la France et le Brésil, elle a mené plusieurs projets de recrutement et d'évaluation de membres de conseils d'administration et de dirigeants dans des secteurs divers tels que les services financiers, la distribution, les biens de consommation, l'énergie et l'industrie.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice
- CNP Seguros Holding Brasil (société de droit brésilien), administratrice
- Holding XS1 (société de droit brésilien), administratrice

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Sonia de Demandolx n'est plus titulaire

Néant.



Formation : École polytechnique, ENSAE

Adresse professionnelle :
La Banque Postale,
115 rue de Sèvres,
75275 Paris cedex 06

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité d'audit et des risques (membre) ; comité RSE (membre)

Représentante permanente de Sopassure :
du 26 septembre 2019
au 17 novembre 2020

Représentante permanente de La Banque Postale :
depuis le 18 novembre 2020

Première nomination de La Banque Postale en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du prochain mandat de La Banque Postale : 2029

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité d'audit et des risques : 100 % ; comité RSE : 100 %

Perrine Kaltwasser, représentante permanente de La Banque Postale

Membre du directoire, directrice générale en charge des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat financier de La Banque Postale

Âge : 45 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Perrine Kaltwasser devient commissaire-contrôleur des assurances en 2004. Elle a débuté sa carrière en 2004 aux États-Unis à l'Agence financière auprès de l'Ambassade de France en tant que chargée de mission. En 2005, elle rejoint l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles puis exerce à l'EIOPA à partir de 2009, elle fait notamment partie de l'équipe Solvabilité 2 en charge des sujets relatifs au contrôle des groupes et devient chef de projet sur la cinquième étude d'impact sur Solvabilité 2. Elle participe également aux négociations des textes de niveau 2 à la Commission européenne.

Elle rejoint l'ACPR en septembre 2011 en tant que chef de service au sein de la direction du contrôle des établissements mutualistes et des entreprises d'investissement puis la BCE en avril 2014 en tant que chef de division dans la direction générale de la supervision micro-prudentielle.

Elle devient en décembre 2018 directrice de la gestion du capital et du conglomérat à La Banque Postale où elle exerce également les fonctions de directrice adjointe de la gestion du bilan.

Après avoir été directrice des risques du groupe La Banque Postale depuis février 2020, elle a été nommée directrice générale adjointe en charge des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat financier le 2 novembre 2021. Le 22 février 2023, elle a été nommée membre du Directoire par le conseil de surveillance de La Banque Postale.

Elle est représentante permanente de La Banque Postale depuis novembre 2020, précédemment représentante permanente de Sopassure.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), représentante permanente de La Banque Postale, administratrice et membre du comité d'audit et des risques, membre du comité RSE
- SFIL (SA), administratrice
- Poste Immo (SA), administratrice

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Perrine Kaltwasser n'est plus titulaire

Néant.



Formation : Institut d'études politiques de Paris section Économique et Financière, DEA (Master 2) Stratégie de l'entreprise ESCP / Paris II Assas. Certification Administrateur de Sociétés IFA Sciences Po

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité RSE (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2029

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité RSE : 100 %

Chahan Kazandjian

Administrateur représentant les salariés

Responsable formation commerciale, CNP Assurances, partenariat La Banque Postale, pôle compétences, département appui commercial

Âge : 58 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Après Sciences Po Paris (section EcoFi), Chahan Kazandjian a commencé sa carrière dans la gestion hospitalière en janvier 1994 (après concours EDH passé en 1993) au Centre Hospitalier de Rambouillet, en tant qu'assistant du responsable des finances, des relations clientèle et de la communication.

Après une reprise d'études (DEA Stratégie d'Entreprise) en 1996, il rejoint le laboratoire MSD Chibret et supervise le secteur administration des ventes hôpitaux et cliniques France, puis, en 1997, la société de conseil en intégration de systèmes informatiques Mag Info, comme commercial. Après une expérience dans une agence de conseil en *marketing* communication spécialisé dans le marché des seniors, il rejoint, en 2000, Kurt Salmon, conseil en mise en place de solutions informatiques ERP et CRM.

Il s'oriente ensuite vers la formation et exerce, de 2002 à 2006, dans l'éducation nationale en tant qu'enseignant en *marketing*, vente et *management* auprès de sections de BTS commerciaux.

En octobre 2006, il rejoint CNP Assurances en qualité de responsable formation commerciale, d'abord à la direction du développement commercial, puis, depuis 2014, occupe son poste actuel au sein de la *Business Unit* en charge du partenariat avec La Banque Postale.

Il a suivi la formation du Certificat Administrateur de Sociétés IFA/Sciences Po et a été certifié en 2025.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité RSE

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Chahan Kazandjian n'est plus titulaire

Néant.



Formation : MBA (College of insurance, New York, 1996), Diplôme d'études supérieures en actuariat (Université de Louvain, Belgique, 1994), Masters en administration et management (Université de Louvain, Belgique, 1994)

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur-de-Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 5 juillet 2024

Échéance du mandat en cours : 2028

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité stratégique (membre)

Taux de présence : conseil d'administration : 92,3 % ; comité stratégique : 50 %

Jean-Louis Laurent Josi

Directeur général Assurances - PureHealth

Âge : 56 ans | Nationalité : Belge

Parcours professionnel

Jean-Louis Laurent Josi est le directeur général des assurances au sein de la société PureHealth aux Émirats arabes unis. PureHealth est le plus grand acteur intégré au Moyen-Orient dans le secteur médical et détient notamment plus d'une centaine de cliniques et d'hôpitaux ainsi que l'une des plus grandes compagnies d'assurance des Émirats. PureHealth est coté en bourse d'Abou Dhabi et son actionnaire de référence est un des principaux fonds souverains des Émirats.

Avant de rejoindre PureHealth, Jean-Louis Laurent Josi était le président-directeur général de Sukoon, l'un des principaux assureurs du Moyen-Orient, société basée aux Émirats arabes unis.

Préalablement, Jean-Louis Laurent Josi a occupé plusieurs postes de direction notamment au sein du Groupe AXA où il a travaillé pendant douze ans. Son poste le plus récent était celui de directeur général d'AXA pour l'Asie, basé à Hong Kong, et membre du comité de direction du Groupe AXA. Jean-Louis Laurent Josi supervisait toutes les opérations d'assurance vie et dommages de seize sociétés d'AXA en Asie.

Avant cela, Jean-Louis Laurent Josi était basé à Tokyo et était président-directeur général d'AXA Life Japan Insurance ainsi que directeur d'AXA General Insurance au Japon. Avant de s'installer en Asie, Jean-Louis a été pendant trois ans directeur général d'AXA Golfe et Moyen-Orient.

Il a mené l'ensemble de sa carrière dans le secteur de la banque et de l'assurance, occupant de nombreuses fonctions de direction.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité stratégique
- Sofidev, administrateur
- Groupe Josi, administrateur

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Jean-Louis Laurent Josi n'est plus titulaire

Néant.



Christiane Marcellier

Chief Executive Officer de JD4C Conseil

Âge : 69 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Christiane Marcellier débute sa carrière en tant qu'analyste financier spécialiste des secteurs banque, assurance, *holdings* et immobilier. Elle dirige en parallèle les bureaux d'études de sociétés de Bourse européennes. En quinze années, elle acquiert une expertise reconnue des sociétés cotées (vice-présidence de la SFAF) et une parfaite connaissance des secteurs FIG, ce qui la conduit à intégrer successivement la direction de la stratégie de Paribas en 1997, puis en 2000 celle de la CNCE, devenue BPCE. À ce titre, elle participe aux négociations stratégiques du groupe Caisse d'Épargne notamment autour des métiers de l'assurance et de la création de Sopassure dont elle est administratrice. En 2004, elle dirige la *business unit* assurance du groupe Caisse d'Épargne regroupant sept compagnies d'assurances (dont CNP Assurances), et est, à ce titre, membre de la commission exécutive de la FFSA (devenue FA, France Assureurs).

Après avoir accompagné le développement en Europe du Sud d'ABN AMRO, elle crée JD4C Conseil en 2008, société de conseils et d'investissements dans des projets transformant à composante technologique.

De 2001 à 2018, Christiane Marcellier est successivement cliente, conseil, administratrice et prend la présidence du directoire du groupe de courtage Financière CEP, devenu Kereis, à partir de 2016.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice, membre du comité stratégique
- Louvre Banque Privée (SA), administratrice indépendante, membre et présidente du comité des comptes, membre du comité des risques, membre du comité nominations et membre du comité des rémunérations
- Audacia (SA cotée), administratrice indépendante, membre et présidente du comité nominations et des rémunérations

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Christiane Marcellier n'est plus titulaire

- La Banque Postale Asset Management (SA), administratrice, membre du comité stratégique, du comité d'audit et présidente du comité des rémunérations-nominations (*fin en juin 2020*)
- Ostrum Asset Management (SA), administratrice, présidente du comité *compliance*, risques et contrôle interne, membre du comité d'audit (*fin en mars 2022*)
- Navya (SA cotée), vice-présidente et membre indépendant du conseil de surveillance, membre du comité d'audit (*fin en janvier 2023*)

Formation : Paris IX-Dauphine

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur-de-Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité stratégique (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2028

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ;
comité stratégique : 100 %



Formation : DESS Informatique de Gestion, Université Paris IX Dauphine

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur de Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité des rémunérations et des nominations (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration :
1^{er} septembre 2023

Échéance du mandat en cours :
2029

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ;
comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Gaëlle Martinet

Administratrice représentant les salariés

Responsable de l'équipe offre produits au sein de la BU BPCE de CNP Assurances

Âge : 49 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Gaëlle Martinet a commencé sa carrière au sein de CNP Assurances en 2000, au contrôle de gestion.

De 2002 à 2010, elle participe en tant qu'assistante maîtrise d'ouvrage à la mise en place de l'architecture ODS/DWH pour le périmètre Assurance Individuelle ainsi qu'aux travaux d'alimentation des systèmes l'utilisant (comptabilité, moyens de paiement).

De 2011 à février 2017, en qualité de chef de projet maîtrise d'ouvrage, elle contribue au développement de différents projets (dont la Plateforme Passif Multinorme à l'attention des actuaires, l'outil SOLVAR pour la direction des risques, le chantier SEPA, le magasin fiscal).

En mars 2017, elle intègre la BU BPCE en qualité de chef de projet et prend en charge différents sujets réglementaires et d'évolution des produits.

Depuis novembre 2019, elle exerce la fonction de responsable de l'équipe offre produits du partenariat BPCE.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice, membre du comité des rémunérations et des nominations

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Gaëlle Martinet n'est plus titulaire

Néant.



Formation : Licence en économie (Université catholique Sacro Cuore, 1994)

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur-de-Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 31 mai 2024

Expiration du mandat en cours : 2028

Appartenance à des comités spécialisés du conseil d'administration : comité d'audit et des risques (membre) ; comité stratégique (membre)

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ; comité d'audit et des risques : 100 % ; comité stratégique : 100 %

Dario Moltrasio

Administrateur de sociétés

Âge : 58 ans | Nationalité : Italienne

Parcours professionnel

Dario Moltrasio exerce dans le domaine de l'assurance depuis plus de 30 ans.

Après une expérience d'assistant commercial dans la division entreprises de Telecom Italia, il démarre sa carrière d'assureur en 1994 chez Marsh, en tant que chargé de clientèle puis, en 1998, rejoint Europe Assistance Italie en qualité de directeur des ventes, fonction qu'il exerce ensuite chez ING Assurance, jusqu'en 2002.

Il intègre alors Winterthur Assurance et prend en charge la direction générale de Webinsurance Patners Italie. En 2004, il rejoint AIG Life Ireland en tant que directeur général et représentant légal de la succursale italienne.

Zurich Life Assurance le recrute fin 2008 en tant que responsable du pilier IFA/brokers puis il devient fin 2010 directeur d'agence et représentant légal de ZLA plc Irlande, avant de prendre en charge, en 2011, la tête de la distribution de détail.

Début 2014, il intègre Zurich Investments Life S.p.A. en qualité de directeur de la distribution et fait partie du conseil d'administration. Début 2015, il devient responsable mondial du partenariat avec la Deutsche Bank, puis, début 2017, exerce la fonction de directeur général et responsable des fonctions techniques vie de Zurich Investments Life, jusqu'à février 2024.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique

Autres mandats et fonctions exercés de 2020 à 2024 dont Dario Moltrasio n'est plus titulaire

Néant.



Formation : diplômé de Stanford University, École nationale d'administration, ESSEC, Sciences-Po Paris

Adresse professionnelle : BPCE, Tour BPCE Est, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris

Appartenance à des comités du conseil d'administration : comité stratégique (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2026 ⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 53,8 % ; comité stratégique : 0 %

Nicolas Namias

Président du directoire de BPCE

Âge : 49 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Nicolas Namias commence sa carrière en 2004 à la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances. D'abord chargé de la préparation des sommets financiers internationaux, il est ensuite nommé commissaire du Gouvernement suppléant auprès de l'Autorité des marchés financiers.

En 2008, Nicolas Namias rejoint le groupe BPCE ; il est directeur du pilotage de la banque de proximité et assurance jusqu'en 2012. La même année, il est nommé conseiller technique du Premier ministre pour le financement de l'économie, les entreprises et les affaires économiques internationales.

Nicolas Namias retrouve le groupe BPCE en 2014, en devenant directeur de la stratégie puis directeur financier de Natixis, membre du comité de direction générale. En 2018, Nicolas Namias est nommé membre du directoire de BPCE, d'abord en charge des finances et de la stratégie, et depuis août 2020, comme directeur général de Natixis. Nicolas Namias est président du directoire du groupe BPCE depuis le 3 décembre 2022.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur et membre du comité stratégique
- ESBG (association), président
- Natixis (SA), président du conseil d'administration
- Natixis Investment Managers (SA), président du conseil d'administration
- Fédération Bancaire Française, membre du comité exécutif
- AROP, administrateur
- Association Française des Banques, administrateur
- ODDO BHF (SCA), censeur du conseil d'administration

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Nicolas Namias n'est plus titulaire

- Natixis Coficiné (SA), administrateur (*fin le 5 mai 2020*)
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), président du conseil d'administration (*fin le 30 septembre 2020*)
- BPCE Services Financiers (SA), président du conseil d'administration (*fin le 15 octobre 2020*)
- CE Holding Participations (SA), administrateur (*fin le 1^{er} décembre 2020*)
- Coface (SA cotée), président du conseil d'administration (*fin le 10 février 2021*)
- Natixis Assurances (SA), président du conseil d'administration (*fin le 8 avril 2022*)
- Natixis Payment Solutions (SA), président du conseil d'administration (*fin le 12 avril 2022*)
- Natixis (SA), directeur général (*fin le 2 décembre 2022*)
- Peter J. Solomon (société de droit américain), administrateur (*fin le 7 février 2023*)
- Natixis Investment Managers (SA), président du conseil d'administration (*fin le 10 février 2023*)
- Fédération Bancaire Française, président (*fin le 1^{er} septembre 2024*)

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2030 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025



Formation : DEA modélisation et analyse quantitative

Adresse professionnelle :
La Banque Postale,
115 rue de Sèvres,
75275 Paris cedex 06

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité d'audit et des risques (membre) ; comité stratégique (membre)

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 30 mai 2023

Échéance du mandat en cours : 2026 ⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 100 %, comité d'audit et des risques : 100 % ; comité stratégique : 50 %

Sophie Renaudie

Membre du directoire, directrice générale impact finance et stratégie de La Banque Postale

Âge : 57 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Sophie Renaudie est titulaire d'un DEA modélisation et analyse quantitative. Elle commence sa carrière en 1995 à La Poste, en tant que responsable des normes épargne à la direction comptable de La Poste avant de rejoindre Efiposte en 2000, où elle occupera les fonctions de réviseur puis de responsable comptable.

Elle participe au projet de création de La Banque Postale à partir de 2004 et devient à son lancement en 2006 directrice comptable adjointe puis directrice de la gestion de bilan. Elle y exerce également plusieurs mandats d'administrateur de filiales. Elle est nommée en 2016 directrice du contrôle financier du groupe La Poste, en charge du pilotage de la performance financière du Groupe et de la transformation de sa filière de contrôle de gestion (1 100 collaborateurs), et devient entre 2018 et 2023, membre du conseil de surveillance de La Banque Postale et de plusieurs de ses comités.

Elle intègre le comité exécutif de La Banque Postale en 2023 en tant que directrice financière du groupe de mai à décembre 2023.

Elle est depuis janvier 2024 directrice générale Finance et Stratégie, membre du directoire de La Banque Postale.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administratrice, membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique
- Louvre Banque Privée (SA), membre du conseil de surveillance (*depuis le 28 mai 2025*)
- Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, représentante permanente de La Banque Postale, membre du conseil de surveillance
- La Banque Postale Asset Management (SA), représentant permanent de La Banque Postale, membre du conseil de surveillance, présidente du comité d'audit et des risques (*fin le 27 mai 2025*)
- Suffren Ré (SAS), présidente (*fin le 30 novembre 2025*)

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Sophie Renaudie n'est plus titulaire

- La Banque Postale (SA), membre du conseil de surveillance, du comité des risques, du comité des comptes, du comité stratégique (*fin le 31 mai 2023*)
- Vehiposte (SASU), membre du comité de surveillance (*fin le 31 mai 2023*)
- LBPAM Holding (SA), représentante permanente de La Banque Postale, administratrice
- Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), représentante permanente de La Banque Postale, administratrice

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2030 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025



Formation : Stanford University (2012), HEC (2010), ESCAE (1992)

Adresse professionnelle :
CNP Assurances,
4 promenade Cœur-de-Ville,
92130 Issy-les-Moulineaux

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 31 mai 2024

Échéance du mandat en cours : 2028

Appartenance à des comités du conseil d'administration :
comité stratégique (membre) ;
comité des rémunérations et des nominations (président)

Taux de présence : conseil d'administration : 100 % ;
comité stratégique : 100 % ;
comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Frédéric Tardy

Microsoft France General Manager

Âge : 56 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Frédéric Tardy est *General Manager* de Microsoft France, en charge des Services Financiers et de l'Assurance.

Il a passé 30 ans dans la banque et l'assurance, démarrant sa carrière dans des directions opérationnelles chez BNP Paribas en Europe puis aux États-Unis.

Il a également occupé des fonctions groupe comme *Global Head of E-business* pour Personal Finance, Silicon Valley Innovation Lab CEO...

Il développe ensuite son expertise dans le secteur de l'assurance pour Zurich Assurance et Axa, en tant que directeur des ventes et marketing du groupe, membre du comité exécutif de l'Asie, en charge du Digital et de la Data Science, membre d'Axa Strategic Venture.

Il a récemment dirigé la stratégie des services financiers de PPF Group (portefeuille de Fintech et Insurtech de 140 millions de clients aux États-Unis, en Europe et en Asie).

Passionné par l'innovation, il mentore depuis 15 ans des entrepreneurs *via* l'association caritative Endeavor.org en Afrique et en Asie.

Autres mandats et fonctions

- CNP Assurances (SA), administrateur, membre du comité stratégique, membre du comité des rémunérations et des nominations (*depuis le 31 mai 2024*) puis président de ce comité (*depuis le 15 avril 2025*)

Autres mandats et fonctions occupés de 2020 à 2024 dont Frédéric Tardy n'est plus titulaire

Néant.

3.4 Censeur



Formation : Certificat Administrateur de Société Sciences Po-IFA. NEOMA Business School

Adresse professionnelle :
La Banque Postale,
115 rue de Sèvres,
75275 Paris cedex 06

Première nomination en qualité de membre du conseil d'administration : 11 avril 2023

Échéance du mandat en cours : 2026⁽¹⁾

Taux de présence : conseil d'administration : 100 %

Emmanuel Rondeau

Membre indépendant et membre référent du conseil de surveillance de La Banque Postale

Âge : 63 ans | Nationalité : Française

Parcours professionnel

Emmanuel Rondeau a commencé sa carrière en 1986, en tant que chargé de relations à la Direction des grandes entreprises de la Banque Indosuez.

En 1991, il devient Directeur adjoint de la Direction des entreprises de la Banque de Gestion Privée puis, en 1995, il intègre ING Group France en qualité de Senior Banker, puis deviendra Co-Head of Corporate Origination.

De 2002 à 2010, il est membre du Comité de direction, responsable de l'origination corporate de RBS France.

De 2010 à 2017, il est directeur de Risk & Conduct Assurance puis membre du Comité exécutif des risques du Groupe Royal Bank of Scotland (RBS) à Londres.

En février 2018 intervient sa première nomination en tant que membre indépendant du conseil de surveillance de La Banque Postale.

Depuis 2019, il est également professeur associé au London Institute of Banking & Finance (LIBF).

Autres mandats et fonctions

- La Banque Postale (SA), membre indépendant et membre référent du conseil de surveillance, président du comité des risques, membre du comité des nominations et de la gouvernance, du comité des comptes, du comité des rémunérations et du comité stratégique et de la RSE
- Abrys Advisory (SASU), président

Autres mandats et fonctions occupés de 2019 à 2023 dont Emmanuel Rondeau n'est plus titulaire

- La Banque Postale (SA), président du comité des nominations et de la gouvernance (fin le 26 février 2023)

(1) Renouvellement du mandat jusqu'en 2030 proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025

4

Chapitre 4

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances Holding relève de la responsabilité des instances de gouvernance (conseil d'administration et assemblée générale) et suit un processus décisionnel conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF et aux dispositions législatives prévues par l'article L. 22-10-8 du code de commerce.

4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par le conseil d'administration en application du régime de gouvernance Solvabilité 2, qui formalise l'ensemble des principes en matière de rémunération applicables aux salariés, aux preneurs de risques ⁽¹⁾ et aux mandataires sociaux de CNP Assurances Holding.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le conseil d'administration.

Elle respecte l'intérêt social de la société car elle est étroitement liée aux travaux effectivement réalisés par ces mandataires et à leur concrète implication.

4.2 Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux

Tableau 1 (AFEP-MEDEF)

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (*exprimées en euros*)

Présidence du conseil d'administration

Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 11 avril 2023	2024	2025
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>tableau 2</i>)	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune
TOTAL	-	-

(1) Personne dont l'activité a un impact sur le profil de risque de l'entreprise, en ce compris les dirigeants effectifs et les responsables des quatre fonctions clés

Direction générale

	2024		2025
	Stéphane Dedeyan	Marie-Aude Thépaut	Marie-Aude Thépaut
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucune	Aucune	Aucune
TOTAL	-	-	-

Tableau 2 (AFEP-MEDEF)

Tableau récapitulatif des rémunérations (brutes) de chaque dirigeant mandataire social (exprimées en euros)

Présidence du conseil d'administration

Véronique Weill, présidente du conseil d'administration depuis le 11 avril 2023	2024		2025	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération allouée aux administrateurs	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

Direction générale

Stéphane Dedeyan, président jusqu'au 11 janvier 2024 Marie-Aude Thépaut, présidente (depuis le 11 janvier 2024) puis directrice générale (à compter du 13 décembre 2024)	2024		2024		2025	
	Dues ⁽¹⁾		Versées ⁽²⁾		Dues ⁽¹⁾	
	Stéphane Dedeyan	Marie-Aude Thépaut	Stéphane Dedeyan	Marie-Aude Thépaut	Marie-Aude Thépaut	Marie-Aude Thépaut
Rémunération fixe	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération allouée aux administrateurs	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Avantages en nature	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Sous-total	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
TOTAL	-	-	-	-	-	-

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

Tableau sur les rémunérations perçues par les membres du conseil d'administration

En 2025, le niveau d'attribution a été fixé comme suit :

- 1 900 € par réunion du conseil d'administration (2 000 € pour le censeur) et 1 525 € pour les réunions des comités spécialisés pour chaque participation effective ;
- 1 525 € par présidence de chaque réunion d'un comité spécialisé du conseil d'administration.

Ces montants sont doublés si une réunion de CNP Assurances Holding ne se tient pas en aval de celle de CNP Assurances sur un ordre du jour en partie commun.

Il est procédé au paiement des administrateurs selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre, intervient au début de l'année suivante.

Membre du conseil d'administration	Rémunérations versées en 2024 (en €)		Rémunérations versées en 2025 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2 nd semestre 2023	Au titre du 1 ^{er} semestre 2024	Au titre du 2 nd semestre 2024	Au titre du 1 ^{er} semestre 2025 ⁽³⁾	
Véronique Weill ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Stéphanie Berlioz ⁽²⁾				3 425 €	LBP
Amélie Breitburd ⁽²⁾				27 050 €	L'intéressée
Nathalie Collin				3 800 €	LBP
Stéphane Dedeyan ⁽²⁾				13 325 €	LBP
Sonia de Demandolx				5 700 €	L'intéressée
Jean-Louis Laurent Josi ⁽²⁾				5 700 €	L'intéressé
Perinne Kaltwasser (LBP) ⁽²⁾				14 850 €	LBP
Chahan Kazandjian ⁽²⁾				10 275 €	Organisation syndicale
Gaelle Martinet ⁽²⁾				10 275 €	Organisation syndicale
Christiane Marcellier ⁽²⁾				8 750 €	L'intéressée
Dario Moltrasio ⁽²⁾				14 850 €	L'intéressé
Nicolas Namias ⁽²⁾				1 900 €	BPCE
Sophie Renaudie ⁽²⁾				14 850 €	LBP
Frédéric Tardy ⁽²⁾				13 325 €	L'intéressé
Rose-Marie Van Lerberghe ⁽²⁾				12 950 €	L'intéressée
Philippe Wahl ⁽²⁾				8 750 €	LBP
Emmanuel Rondeau	10 000	12 000	16 000	6 000 €	L'intéressé
TOTAL		22 000		191 775	

(1) La participation de Véronique Weill aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés de CNP Assurances Holding ne donne pas lieu à rémunération, conformément à la décision du conseil d'administration prise sur recommandation de son comité des rémunérations et des nominations

(2) Administrateur également membre d'un comité spécialisé sur tout ou partie de la période comprise entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2025

(3) Depuis le 1^{er} semestre 2025, CNP Assurances Holding rémunère ses administrateurs, disposant de sa propre enveloppe pour ce faire

Tableau 4 (AFEF-MEDEF)

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	n° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5 (AFEP-MEDEF) *

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	n° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 6 (AFEP-MEDEF) *

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	n° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 (AFEP-MEDEF) *

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	n° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

Tableau 8 (AFEP-MEDEF) *

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 9 (AFEP-MEDEF) *

Historique des attributions d'actions de performance

Information sur les actions de performance	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 10 (AFEP-MEDEF)

Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif

Sans objet.

Tableau 11 (AFEP-MEDEF)

Précisions sur la situation de la présidente du conseil d'administration et du directeur/de la directrice général(e)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Véronique Weill								
Présidente du conseil d'administration		X		X		X		X
Début de mandat : 11/04/23								
Fin de mandat : AG 2029 statuant sur les comptes 2028								
Stéphane Dedeyan								
Président		X		X	X			X
Début de mandat : 11/04/23								
Fin de mandat : 11/01/24								
Marie-Aude Thépaut								
Présidente								
Début de mandat : 11/01/24	X			X		X		X
Directrice générale								
Début de mandat : 13/12/24								
Fin de mandat : 2028								

5

Chapitre 5

Informations complémentaires

5.1 Informations sur les conventions conclues par les sociétés contrôlées dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce

Il n'y a pas eu, sur l'exercice 2025, de conventions relevant de l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce, c'est-à-dire de conventions (hormis celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des administrateurs, le directeur général ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CNP Assurances Holding et, d'autre part, une société contrôlée par CNP Assurances Holding.

5.2 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 26 des statuts de CNP Assurances Holding.

5.3 Procédures de contrôle et de gestion des risques

Sont décrites ci-dessous les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière.

5.3.1 Évaluation des résultats techniques

L'établissement des provisions techniques est réalisé par la direction de l'actuariat groupe. Ses activités comprennent entre autres la valorisation des indicateurs techniques du CNP Assurances Holding dans différentes normes (françaises, IFRS et Solvabilité 2).

Dans le cadre de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et de la communication financière de CNP Assurances Holding, la direction de l'actuariat groupe est plus particulièrement en charge :

- du calcul des taux de participation aux bénéfices pour l'ensemble des contrats individuels et des contrats de retraite en France ;
- de la détermination des provisions techniques en France ;
- de la coordination des filiales pour la détermination des provisions techniques ;
- de la vérification du respect de certains principes comptables applicables aux comptes consolidés.

Des contrôles sont mis en œuvre afin de s'assurer :

- du respect des délais pour répondre aux exigences de communication de CNP Assurances Holding ;
- de la cohérence des informations produites ;
- de l'actualisation des données contractuelles et financières servant de base aux calculs des provisions ;
- de la conformité des travaux menés avec la réglementation en vigueur, les règles comptables et les principes définis par CNP Assurances Holding.

Par ailleurs, la direction de l'actuariat groupe procède à des évaluations de rentabilité et de valeur du portefeuille, notamment dans le cadre de la justification des actifs incorporels, du calcul de la valeur du stock de contrats et des projets de développement. Parmi les postes du bilan et du compte de résultat technique, figurent en effet la valeur des portefeuilles de contrats des filiales acquises ainsi que leur amortissement. Afin de s'assurer que les résultats futurs permettent de justifier l'absence de dépréciation de ces actifs incorporels, il est procédé, annuellement, à une estimation de la valeur reposant sur une modélisation prospective.

5.3.2 Maîtrise de l'évolution des outils et des processus

La directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* dite « CSRD » est applicable depuis 1^{er} janvier 2024. CNP Assurances Holding n'est pas soumise à cette directive, cependant, elle publie des informations extra-financières à des fins de représentativité plus large de l'ensemble du groupe.

L'élaboration des informations extra-financières est entrée en 2025 dans une phase de production régulière, s'appuyant sur

le processus éprouvé lors de l'année 2024, première année de constitution des informations. Ce processus a été intégré à l'outil de pilotage des arrêtés comptables et réglementaires utilisé par CNP Assurances Holding, permettant ainsi un suivi rapproché de ces travaux, au même titre que les travaux d'arrêtés des données comptables et financières.

5.3.3 Tenue de la comptabilité, l'établissement des états financiers et des informations extra-financières

L'activité d'arrêté des comptes s'inscrit dans un dispositif comprenant :

- pour les données financières :
 - un **processus d'arrêté des comptes** documenté et une gouvernance mise en place autour de réunions de planification, de comités réguliers (chaque semaine en période d'arrêté) et de réunions de capitalisation ayant pour objectif d'organiser les travaux de clôture comptable, de suivre leur avancement, de définir les actions à mettre en œuvre en cas de difficulté ou dans le cadre de l'optimisation du processus ;

- des **contrôles de premier niveau** réalisés pour la direction de la comptabilité par les équipes en charge des opérations courantes et des opérations d'inventaire. Ces contrôles sont complétés par ceux effectués par les équipes en amont de la comptabilité dans le processus d'arrêté des comptes (direction de l'actuariat groupe, direction des investissements et épargne en Europe) ;

Des contrôles complémentaires sont également effectués, au sein du département Inventaire, par l'équipe en charge du *reporting* social, au sein du département *Reporting* groupe multinormes par l'équipe de consolidation financière et par le département Modèle économique et analyses multinormes. Ces contrôles comprennent notamment des revues analytiques bilan et compte de résultat. L'analyse du résultat est réalisée au niveau des différents produits et un rapprochement est effectué entre les prévisions et les résultats observés ;

Pour l'établissement des comptes consolidés, ce dispositif est complété par l'envoi d'instructions aux filiales avant chaque arrêté, le contrôle des liasses de consolidation reçues (contrôles effectués par le service consolidation financière au sein du département *Reporting* groupe multinormes et par le département Modèle économique et analyses multinormes, en complément des contrôles automatisés dans l'outil de consolidation) et des échanges réguliers avec les équipes comptables des filiales ;

- des **contrôles de second niveau** qui sont assurés par la direction des risques groupe, principalement par le département Processus, risques et contrôles.

Cette direction organise annuellement une campagne d'auto-évaluation des contrôles de premier et second niveaux. À ce titre, la direction de la comptabilité auto-évalue les contrôles intégrés dans l'outil de contrôle

Groupe. Chaque auto-évaluation nécessite d'apporter les preuves de l'exécution du contrôle ainsi que la documentation du résultat obtenu. Chaque auto-évaluation est revue par un valideur, généralement dans la ligne hiérarchique de l'auto-évaluateur. Les auto-évaluations font également l'objet d'une revue qualité indépendante réalisée par le service contrôle interne de la direction de la comptabilité groupe sur la base d'une rotation triennale et en application de critères qualitatifs de sélection. De plus, les contrôles clés sont revus par la direction des risques groupe dans le cadre du processus de certification.

Lorsque les résultats des contrôles sont insuffisants ou peuvent faire l'objet d'améliorations, des plans d'action sont établis ;

- pour les données extra-financières :
 - un **processus d'établissement de ces données** piloté par l'équipe en charge de la consolidation extra-financière en coordination avec l'équipe en charge du pilotage des arrêtés.

La collecte des indicateurs est réalisée dans l'outil KShuttle, appelé Crystal ;

- les contributeurs, responsables de la collecte des indicateurs dans leur périmètre, sont chargés d'appliquer les protocoles de chaque indicateur, de conserver les sources de données et les documents justificatifs des données.

Les contributeurs effectuent des **contrôles de premier niveau** au sein de chaque direction sollicitée.

Les valideurs de niveau 1 sont responsables de la qualité des indicateurs auxquels ils sont affectés. Ils doivent notamment s'assurer que les données sont collectées à partir de sources crédibles, qu'elles sont exhaustives, cohérentes et traçables ;

- les valideurs de niveau 2 sont les responsables du métier groupe qui formalisent leur signature pour l'ensemble des données du siège de leur périmètres et les données calculées du groupe le cas échéant, le CEO, le directeur financier et le correspondant CSRD de la filiale qui formalisent leur signature pour l'ensemble des données de chaque filiale.

L'équipe de consolidation extra-financière prend ensuite le relais pour la production des informations extra-financières consolidées.

5.3.4 Le recensement des obligations de publication

Plusieurs directions et départements concourent à l'identification des informations à produire au marché en apportant leurs compétences spécifiques, principalement :

- la direction financière et extra-financière groupe, qui regroupe la direction des relations investisseurs et agences de notation, la direction de la performance financière et extra-financière, la direction du pilotage financier et extra-financier, la direction de la fonction actuarielle et la direction de la durabilité groupe ;

- le département juridique *corporate*.

Les liens établis avec les correspondants de l'Autorité des marchés financiers contribuent à une amélioration continue de la communication financière et extra-financière.



Conception graphique de ce document par PricewaterhouseCoopers Advisory

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

Tél. : +33 (0)7 60 66 70 83

Crédits photos : Getty Images / FreshSplash

**Assurons
un monde
plus ouvert**



**CNP Assurances,
une filiale de
La Banque Postale**